

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

MÉMOIRE

PRÉSENTÉ À

L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES
COMME EXIGENCE PARTIELLE
DE LA MAÎTRISE EN ÉTUDES QUÉBÉCOISES

PAR

CLAIRE-ANDRÉE FORTIN
BACC. ÉS ARTS (HISTOIRE)

LES TRAVAILLEURS FORESTIERS EN MAURICIE
AU XIX^e SIÈCLE

Septembre 1983

Université du Québec à Trois-Rivières

Service de la bibliothèque

Avertissement

L'auteur de ce mémoire ou de cette thèse a autorisé l'Université du Québec à Trois-Rivières à diffuser, à des fins non lucratives, une copie de son mémoire ou de sa thèse.

Cette diffusion n'entraîne pas une renonciation de la part de l'auteur à ses droits de propriété intellectuelle, incluant le droit d'auteur, sur ce mémoire ou cette thèse. Notamment, la reproduction ou la publication de la totalité ou d'une partie importante de ce mémoire ou de cette thèse requiert son autorisation.

REMERCIEMENTS

Au terme de ce travail, je tiens à exprimer toute ma gratitude à René Hardy, mon directeur de recherche, qui a su me prodiguer des conseils précieux mais aussi l'encouragement et la stimulation essentiels à certains moments d'un tel cheminement.

Je veux également remercier Normand Séguin, un de mes professeurs, dont les avis et les travaux ont alimenté ma réflexion.

Ma reconnaissance va aussi à Benoît Gauthier, mon collègue et ami, pour la prodigalité avec laquelle il m'a fait partager sa très large connaissance de la Mauricie et des divers aspects de l'exploitation forestière dans la région.

Enfin, mes remerciements s'adressent à Céline Grenier qui a accepté la tâche ingrate de la dactylographie.

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES SIGLES.....	iv
LISTE DES TABLEAUX.....	v
LISTE DES APPENDICES.....	vi
INTRODUCTION.....	1
CHAPITRE	
I. LE CHANTIER	
1. La montée au chantier.....	5
2. Le camp.....	12
3. L'hygiène.....	17
4. Les temps libres.....	21
II. LE TRAVAIL	
1. Les conditions salariales.....	24
2. L'équipement.....	35
3. Le temps de travail.....	39
4. L'organisation et les relations de travail....	40
III. PROFIL DE LA MAIN-D'OEUVRE FORESTIÈRE EN MAURICE EN 1861	
1. Le recensement.....	54
2. L'origine géographique de la main-d'oeuvre....	58
3. L'âge et l'état civil de la main-d'oeuvre....	64
4. Les contremaîtres.....	68
IV. LE CAS DE SAINT-STANISLAS	
1. La paroisse.....	74
2. La population et les chantiers.....	74
3. Les bûcherons au village.....	81
CONCLUSION.....	89
APPENDICE.....	94
BIBLIOGRAPHIE.....	108

TABLE DES SIGLES

ANQTR	Archives nationales du Québec à Trois-Rivières
APOMI	Archives provinciales des Oblats de Marie-Immaculée, Montréal
ASTR	Archives du Séminaire Saint-Joseph de Trois-Rivières
BAGQ	Bulletin de l'Association des géographes du Québec
JALC	Journaux de l'Assemblée législative du Canada
RHAF	Revue d'histoire de l'Amérique française

LISTE DES TABLEAUX

I-	Distribution des chantiers selon le nombre d'hommes.....	13
II-	Salaires mensuels payés selon les contrats d'engagement 1847-1856.....	25
III-	Lieux de résidence par régions.....	60
IV-	Répartition des travailleurs forestiers selon l'âge.....	64
V-	L'état civil des travailleurs.....	66
VI-	Age des contremaîtres.....	69
VII-	Etat civil des contremaîtres.....	69
VIII-	L'origine géographique des contremaîtres.....	71
IX-	Population masculine de Saint-Stanislas par catégories d'âge.....	77
X-	Les habitants de Saint-Stanislas au chantier par catégories d'âge.....	79
XI-	Evolution des professions des travailleurs de Saint-Stanislas recensés au chantier en 1861.....	83

LISTE DES APPENDICES

A-	Rapports d'arpentage des fermes d'entrepreneurs.....	94
B-	Les concessionnaires forestiers en Mauricie en 1871-1872.....	96
C-	Règlement municipal de 1856.....	97
D-	Questionnaire d'enquête orale destiné aux travailleurs forestiers.....	102

INTRODUCTION

La Mauricie participe pleinement aux mutations que connaît le marché du bois québécois au milieu du siècle dernier. Même si l'exploitation de la forêt mauricienne commence à s'organiser dans les années 1820, sur la rivière du Loup, puis dans les années 1830 sur la Batiscan, les obstacles que présente la rivière Saint-Maurice et le monopole que détiennent les Forges du Saint-Maurice sur une partie de son territoire retardent son envol. C'est au début des années cinquante, après l'abolition de ce monopole, et sous la pression des marchands de bois que le gouvernement fait construire les glissoires et les estacades nécessaires au flottage du bois.

Dès lors, le Saint-Maurice devient le théâtre d'une activité intense. Les besoins en bois entraînent l'exploitation de concessions forestières toujours plus en amont de la rivière et de ses tributaires, de telle sorte que, dans le dernier quart du siècle, il faut déjà aller chercher ce qui reste de pin blanc presqu'aux confins du territoire, sur la rivière Manouane, par exemple, où George Benson Hall est concessionnaire aussi tôt qu'en 1872. A la faveur de cette ascension rapide en quête d'essences nobles, des colons s'établissent sur les rives du Saint-Maurice, formant plusieurs postes entre

Trois-Rivières et La Tuque (1). Le front pionnier s'avance également le long des rivières Batiscan et des Envies, en amont de Saint-Stanislas. Ces colons qui profitent de la proximité des chantiers pour écouler leur production agricole fournissent en même temps une main-d'œuvre pour qui le travail en forêt représente un revenu d'appoint le plus souvent nécessaire à celui de la ferme.

L'un des objectifs de ce mémoire est d'éclairer certains aspects des conditions de vie et de travail en forêt au 19e siècle et de nuancer les tableaux esquissés par des auteurs régionaux tels Thomas Boucher, Pierre Dupin et bien d'autres qui ont fourni des informations ethno-historiques précieuses sans toutefois manifester le souci de la périodisation et de l'analyse diachronique propre au travail de l'historien.

Pour ajouter aux connaissances déjà acquises sur le sujet, nous avons puisé dans les journaux régionaux de l'époque mais aussi dans les actes notariés, notamment les contrats d'engagement, les baux de location d'équipement et finalement

(1) Dès 1856, le Commissaire des Terres de la Couronne recommande que l'on fasse le cadastre de La Tuque et que l'on divise cette localité en terrains. Il invite également le ministère à faire arpenter "quelques townships dans le voisinage des confluents des principaux cours d'eau, comme par exemple, sur la rivière du Rat, du Mattawin et du Mékinac", et il ajoute: "il faudrait préparer au moins deux ou trois rangs de terrains entre les Grandes Piles et le Mattawin". Canada (prov.), Rapport du commissaire des terres de la couronne pour l'année 1856, dans JALC, 1857, vol.15, app. 5 (no 25).

les contrats d'approvisionnement. Le fonds George Baptist (2) a fourni des renseignements utiles, particulièrement pour l'étude du recrutement de la main-d'oeuvre. En ce qui concerne les relations de travail, le fonds Georges-Alexandre Gouin (3) constitue une des seules sources documentaires de première main sur les relations entre un contremaître et ses hommes dans un chantier. Cette correspondance est d'autant plus précieuse qu'elle permet de confronter un cas concret au contenu des contrats d'engagement et à la législation de l'époque pour décrire les relations de travail en forêt. Enfin, outre les diverses études publiées sur le sujet, nous avons également tiré profit d'entrevues réalisées avec d'anciens travailleurs forestiers qui témoignent du début du 20e siècle (4).

Le second objectif de ce mémoire est de définir le profil de la main-d'oeuvre forestière en Mauricie au 19e siècle. Qui sont donc ces hommes dont nous décrirons les conditions de vie et de travail? Jeunes, vieux, célibataires ou mariés, cultiva-

-
- (2) George Baptist est un des plus importants entrepreneurs de la région au 19e siècle. Voir sa biographie par Georges Massey dans le Dictionnaire biographique du Canada, vol. X, 1871 à 1880, Québec, Presses de l'Université Laval, 1972, p. 34.
 - (3) Georges-A. Gouin est un autre entrepreneur forestier. La correspondance avec son contremaître s'échelonne sur trois ans, entre 1865 et 1867 et est composée de plus de cinquante lettres où le contremaître expose à son patron les divers problèmes de gestion du chantier: difficultés avec les hommes, approvisionnement, besoins en chevaux, etc.
 - (4) Il s'agit de 4 entrevues que nous avons réalisées au cours de l'été 1980 et qui portent sur tous les aspects du travail en forêt et des conditions de vie. On trouvera à l'Appendice D le questionnaire sur lequel sont fondées ces entrevues.

teurs ou journaliers vont-ils indifféremment au chantier? La Mauricie constitue-t-elle un réservoir suffisant de main-d'oeuvre ou doit-on recruter à l'extérieur de la région? Autant de questions auxquelles nous tenterons de répondre en nous appuyant essentiellement sur le recensement nominatif de 1861 effectué dans les chantiers de la région (5). Ce dénombrement recèle quantité de renseignements à la fois sur le chantier lui-même (nature des bâtiments, nombre d'hommes par camp, nombre et espèce des animaux, etc.) et sur les individus qui y travaillent (nom, âge, état civil, lieu de résidence, etc.). C'est ainsi que dans la même foulée l'on pourra pénétrer encore plus avant en étudiant un milieu spécifique, la paroisse de Saint-Stanislas-de-la-rivière-des-Envies qui fournit à la forêt mauricienne bon nombre de ses bûcherons en 1861. De la forêt, nous reviendrons donc au village pour tenter de saisir, par le biais des recensements de la paroisse, l'impact de l'activité forestière sur la communauté villageoise.

(5) Comme l'indique la note du recenseur, ces chantiers sont situés sur un espace de 150 milles le long de la rivière Saint-Maurice et de 120 milles le long de la rivière Batiscan. Le recenseur mentionne également que certains chantiers sont situés sur des tributaires de ces deux rivières.

CHAPITRE I

Le chantier

1. La montée au chantier
2. Le camp
3. L'hygiène et l'alimentation
4. Les temps libres

1. La montée au chantier

La montée au chantier se fait à deux périodes de l'année: l'une à la fin de septembre, l'autre à la prise des glaces en décembre (1). Ceux qui montent en septembre préparent le terrain et construisent le camp. S'ils sont suffisamment nombreux et si les circonstances s'y prêtent, certains commencent

(1) Pierre Dupin, Anciens chantiers du Saint-Maurice, Trois-Rivières, Bien Public, (coll. "L'histoire régionale"), no 13, p.12.

l'abattage dès l'arrivée (2).

Ceux qui attendent les glaces pour rejoindre ce premier contingent font le voyage à pied sur la rivière gelée (3). Dans bien des cas, les bûcherons font encore le parcours à pied jusque dans les années 1930, particulièrement sur les tributaires du Saint-Maurice éloignés de la voie ferrée qui traverse le haut Saint-Maurice (4).

Selon le père Gueguen, o.m.i. (5), responsable des missions amérindiennes du Saint-Maurice, il n'y a en 1871 qu'un seul chemin d'hiver menant en haute Mauricie, entrecoupé de trois embranchements dont l'un qui conduit à la rivière Wessonneau, le second à la rivière aux Rats et le dernier à la Vermillon. On trouve alors des chantiers aussi loin qu'à la rivière Manouane, soit à plus de cent kilomètres au nord de La Tuque. Le chemin de fer Transcontinental qui doit relier La Tuque à Québec en passant par la Batiscan ne sera ouvert qu'en 1911. Jusqu'en 1878, année d'ouverture de la ligne joignant Grandes-Piles à Trois-Rivières, on ne dispose que d'un chemin de terre pour franchir cette distance d'environ cinquante kilomètres.

-
- (2) On trouve des indications à cet effet dans la correspondance Gouin et dans les entrevues réalisées avec d'anciens forestiers.
- (3) Raoul Blanchard, La Mauricie, Trois-Rivières, Bien Public, 1950, p. 56.
- (4) D'après les informations fournies par d'anciens travailleurs forestiers.
- (5) R.P. Gueguen, "Rapport administratif sur le Saint-Maurice et le pays adjacent", Archives Provinciales des Oblats (APOMI), Montréal, 1871, 3 pages.

Le reste du trajet pour se rendre aux territoires de coupe du haut Saint-Maurice se fait donc par voie d'eau jusqu'à la prise des glaces où l'on emprunte le chemin d'hiver que nous venons de décrire.

On distingue au moins trois types d'embarcation en usage au 19e siècle sur cette rivière peu profonde et accidentée. Des chroniqueurs (6) signalent l'utilisation de la barge de l'Outaouais, grand canot à fond plat pouvant transporter une quinzaine de personnes. Le chaland, surtout utilisé par les entrepreneurs qui y entassent leurs provisions et leurs équipements de chantier, est lui aussi un bateau à fond plat et à faible tirant d'eau, plus grand que la barge et mû par des chevaux qui le halent au moyen d'un cordage tiré du rivage; il navigue lentement, chargé "des hommes, des chevaux, des traîneaux, du foin et de l'avoine (7)." Le chaland présente toutefois un grave inconvénient lorsqu'un obstacle se présente sur la grève. Les chevaux doivent alors être embarqués et le bateau poussé à force d'homme à l'aide de perches jusqu'à ce que les bêtes puissent reprendre le collier (8).

Le premier bateau à vapeur à remonter le Saint-Maurice en 1854 est la propriété des entrepreneurs Norcross et Philipp.

(6) Elzéar Gérin, "Notes de voyage", dans Revue Canadienne, IX, 1872, p. 38.

(7) Albert Tessier, Jean Crête et la Mauricie, Trois-Rivières, Bien Public, 1956, pp. 34-35.

(8) Napoléon Caron, Deux voyages sur le Saint-Maurice, Trois-Rivières, Librairie du Sacré-Coeur, s.d., pp. 36-37. On trouve dans ces pages une description détaillée des manoeuvres difficiles effectuées par l'équipage en pareil cas.

Il s'agit tout simplement d'un chaland auquel on a eu l'idée de joindre une roue à aubes actionnée par une machine à vapeur. L'expérience est cependant de courte durée; le bateau cesse de circuler après une ou deux saisons lorsque l'entreprise interrompt ses activités. Plus de vingt ans s'écouleront avant que le gouvernement du Québec ne décide la construction d'un autre vapeur. Le La Galissonnière, baptisé en 1879 ne verra jamais les beaux rivages du Saint-Maurice. Mal conçu et trop profond pour cette rivière capricieuse, il est mis au rancart, à la grande déception des citoyens de la région. Après cet échec, il faut attendre jusqu'à 1888 pour qu'un nouveau bateau fasse la navette entre Grandes-Piles et La Tuque. Le journal La Paix annonce cette année-là que le "Colon a facilement franchi le rapide Manigonce et qu'il a fait la distance entre les Piles et La Tuque en vingt heures pour aller et douze heures pour revenir (9)."

Avec la barge et le chaland, le canot tient lui aussi sa place, que ce soit pour le transport des hommes ou des marchandises. La montée du Saint-Maurice dans cette embarcation est une aventure à la fois pénible et périlleuse à cause des obstacles naturels qui obligent à de fréquents portages. On imagine aisément les efforts physiques que doivent déployer les "portageux" pour décharger et porter à dos d'homme les canots et leur contenu. Les journaux régionaux ont d'ailleurs

(9) La Paix, 28 septembre 1888.

souvent déploré les victimes de ce genre de transport de fortune.

On constate qu'il a fallu du temps avant qu'un réseau adéquat de communication ne prenne forme autour du Saint-Maurice. Pourtant, les journaux de l'époque manifestent souvent le besoin criant qui se fait sentir, tant chez les travailleurs que chez les entrepreneurs. Les doléances d'un de ces forestiers sont éloquentes:

Il monte toujours beaucoup d'hommes et une grande quantité de provisions. Les embarcations ne peuvent suffire. On est souvent obligé d'attendre aux Piles avant d'avoir son tour. Après nombre de difficultés, je suis parvenu à trouver place pour mes hommes et moi dans un chaland de MM. Ritchie et Cull que dirigeait M. Matte. J'avais vu partir auparavant plusieurs chalands et barges encombrés (10).

Il est rare que le parcours jusqu'au chantier puisse se faire en une journée. Il y a donc des étapes le long du chemin pour se restaurer et passer la nuit. Le village de Grandes-Piles point de départ de la navigation et point d'arrivée de la voie ferrée à partir de 1878 est alors le premier relais. On y trouve des maisons de pension le plus souvent improvisées et dont on s'entend généralement pour dire qu'elles ne sont pas de tout confort. D'après Pierre Dupin, les bûcherons y dorment sur le plancher (11). Thomas Boucher ajoute que les chevaux y sont bien souvent mieux traités que les hommes. Il affirme également qu'on y sert rarement les repas: "chacun apporte son pain

(10) Le Constitutionnel, 15 novembre 1869.

(11) Dupin, op. cit., p.8.

et son lard pour suffire à tout le trajet jusqu'au chantier (12)".

La montée ne se conçoit pas sans quelque désordre lié à la consommation d'alcool. Qui n'a entendu parler de ce bûcheron bon vivant, bon buveur et au langage coloré du vocabulaire de la prière? Thomas Boucher signale que George Baptist avance à ses hommes "une couple de bouteilles de gin ou de whiskey" (13) pour leur remonter le moral avant le départ. Les gais lurons vont parfois cuver leur vin derrière les barreaux. En 1882, La Concorde rapporte que cinq bûcherons se sont retrouvés au cachot après avoir semé le trouble dans le train qui les menait au chantier (14).

Ces airs de fête dissimulent toutefois une plus triste réalité. Les moyens de transport rudimentaires et l'absence de voies de communication adéquates, en plus de rendre le voyage pénible, forcent le travailleur à s'isoler du monde pendant de longs mois, laissant bien souvent derrière lui femme et enfants. De plus l'approvisionnement des chantiers peut être compromis par les mauvaises conditions des chemins. En 1874, Le Journal des Trois-Rivières décrit la situation dramatique provoquée par le dégel:

Les communications sont interrompues, et quantité de provisions pour les chantiers ne peuvent être rendues à destination. Si le froid ne prend bientôt, on craint que la famine ne se déclare

(12) Thomas Boucher, Mauricie d'autrefois, Bien Public, (coll. "L'Histoire régionale"), Trois-Rivières, no 11, 1952, p. 92.

(13) Ibid., p. 23.

(14) La Concorde, 12 juin 1882.

dans quelques chantiers peu approvisionnés (15).

Comment peut-on expliquer pareille faiblesse du réseau de communication si l'on considère la fébrilité de l'activité forestière et sa rapide expansion vers le haut Saint-Maurice qui marquent la deuxième moitié du 19e siècle? La réponse réside en partie dans la nature même de l'activité de coupe qui, aux yeux de l'entrepreneur, demeure une activité subsidiaire au sciage et qui, par conséquent, ne doit pas exiger trop d'investissements. Prenons pour preuve la très tardive mécanisation de ce secteur qui ne se généralisera qu'avec les années 1950. Le recours à la sous-traitance dénote lui aussi la place qu'accorde l'entrepreneur à la coupe dans son entreprise.

En outre, si l'on songe que le transport du bois se fait par flottage, on comprendra mieux encore que le retard qu'accuse le réseau de transport affecte finalement bien plus les travailleurs que les entrepreneurs qui de toute façon n'ont qu'à recueillir le bois à l'embouchure du Saint-Maurice. Pour ce faire, ils ont obtenu dès les années 1850 la construction d'un réseau complexe de glissoires et d'estacades pour lequel ils paient déjà moult redevances.

La seule difficulté qu'ils rencontrent se trouve au niveau des approvisionnements. La plupart des grands entrepreneurs comme George Baptist et George Benson Hall ont résolu ce problème en établissant des fermes à proximité des territoires de

(15) Le Journal des Trois-Rivières, 12 janvier 1874.

coupe (16). Ils sont donc peu enclins à exiger des autorités en place la mise sur pied d'une infrastructure qui ne servirait pas réellement leurs intérêts et entraînerait des coûts supplémentaires. D'autant moins que la main-d'œuvre forestière, abondante et dure à la peine, est résignée à ces misères, coincée entre un nombre limité d'emploi dans l'industrie et un marché restreint des produits agricoles.

2. Le camp

Après avoir suivi le périple des hommes vers leur lieu de travail, voyons maintenant comment se présente le camp où ils logent pendant ces longs mois d'hiver. Il y a peu d'illustrations ou de descriptions des chantiers de la Mauricie au 19e siècle. Les photographies consultées dans les divers fonds d'archives montrent des constructions de la période postérieure. Elles peuvent être utiles mais nous hésiterions à leur donner valeur de témoin car elles traduisent probablement le résultat d'une évolution. Trop s'y référer nous conduirait à négliger ce qui les a précédées.

Une chose au moins ne varie pas durant toute la période: le camp est toujours fait de bois rond et n'a pas de fondations. Cette dernière caractéristique s'explique par le caractère temporaire de ces habitations. Leur dimension varie suivant des

(16) Voir Appendice A pour les rapports d'arpentage de quelques-unes de ces fermes.

critères qui demeurent obscurs. La discordance des témoignages en fait foi: un camp de trente pieds sur quarante peut loger de vingt à trente hommes d'après Dupin (17), et de cinquante à soixante selon Boucher (18). Le recensement de 1861 (19) démontre que très peu de chantiers emploient plus de vingt hommes à cette époque. C'est ce qu'illustre le tableau suivant:

TABLEAU I

Distribution des chantiers
selon le nombre d'hommes (20)

<u>Nombre d'hommes</u>	<u>Chantiers</u>	<u>Pourcentage</u>
Moins de 10	13	21,7%
10 à 24*	31	50,1%
25 à 35	10	16,6%
36 et plus	7	11,7%
<u>TOTAL</u>	<u>61</u>	<u>100 %</u>

* Dans cette catégorie, 1 chantier seulement a plus de 20 hommes.

On constate en effet que plus de la moitié des chantiers recensés comptent moins de vingt hommes. Dans la catégorie des chantiers de trente-six hommes et plus, seulement trois en ont

(17) Dupin, Anciens chantiers..., p. 49.

(18) Boucher, Mauricie d'autrefois, pp. 70-71.

(19) Recensement du Canada, 1861, Comté de Champlain, Saint-Tite et chantiers.

(20) Les données de ce tableau ont été compilées par nous et elles concernent 1 143 personnes réparties dans 61 chantiers.

plus de cinquante. Voilà qui nuance les propos de certains chroniqueurs qui témoignent, il est vrai, d'une période un peu postérieure, soit le dernier quart de siècle. Nos données confirment plutôt l'existence d'une grande diversité dans la taille des chantiers de coupe, laquelle s'explique par une structure d'exploitation complexe. Des recherches récentes (21) ont démontré qu'il existe plusieurs niveaux de sous-traitance dans les opérations de coupe du bois au 19e siècle. On trouvera donc des employeurs de diverses tailles, du grand entrepreneur comme George Baptist au petit sous-traitant ayant un contrat de quelques centaines de billots, en passant par des sous-traitants comme Alexis Proteau (22) de Saint-Stanislas dont l'importance des contrats justifie l'emploi d'une quarantaine d'hommes. D'autres facteurs interviennent également pour expliquer de telles variations, comme par exemple la densité de matière ligneuse d'une concession, les distances de "charroyage", etc. On ne saurait donc tracer un portrait type du chantier d'autrefois, car ces différences énormes justifient certaines variantes non seulement dans la taille mais sans doute aussi dans la configuration des bâtiments.

-
- (21) Voir en particulier Benoît Gauthier, "La sous-traitance et l'exploitation forestière en Mauricie (1850-1875)", dans Bulletin d'histoire de la culture matérielle, no 13, Ottawa, Musée de l'homme, automne 1981, pp. 59-67.
- (22) Considéré comme un des plus gros sous-traitants dans la région, il a maintenu ses activités presque sans interruption de 1846 à 1875.

Les techniques de construction semblent avoir peu évolué au cours de la période. L'assemblage des billots se fait généralement à queue d'aronde et les joints sont calfeutrés avec de la mousse. La hauteur entre le plancher et le plafond est "invariablement autour de sept pieds (23)", ceci dans le but de mieux conserver la chaleur. Un de nos informateurs témoignant des années 1930 mentionne sensiblement la même hauteur. Les ouvertures sont réduites au minimum. Ainsi ne trouve-t-on qu'une porte et quelques fenêtres disposées en fonction de la lumière qu'elles procurent. Le plancher est également fait de bois rond "tillé", c'est-à-dire équarri à l'herminette, sorte de hache à tranchant recourbé utilisé pour l'aplanissement des billots. Le toit habituellement en pente légère est fait de "calles" de cèdre. Il s'agit de troncs fendus en deux dans le sens de la longueur et légèrement travaillés quand ils ne sont pas naturellement creux, que l'on place "alternativement concavités vers le bas et vers le haut à la mode des tuiles romaines (24)". Cette structure recouvre d'ordinaire un entre-toit sur lequel on étend des branches de sapins et une bonne couche de terre ou de sable qui tiennent lieu d'isolant.

Selon Albert Tessier, "les hommes et les chevaux logent à la même enseigne (25)" dans ces camps. Est-ce une règle générale? Roland Saint-Amand précise que c'est plutôt le fait des

(23) Roland Saint-Amand, La géographie historique et l'exploitation forestière du bassin de la Batiscan, L.ès L., Université Laval, 1966, p.71.

(24) Ibid., p. 72.

(25) Tessier, Jean Crête et la Mauricie, p.54.

"petits jobbers qui prévoient alors un carré plus grand et une cloison qui sépare l'écurie du camp (26)". On trouve encore dans les années 1940 ce genre de bâtiments où cohabitent les hommes et les chevaux. Un de nos informateurs qui y a déjà séjourné en tant qu'inspecteur nous confirme qu'à cette époque, c'était effectivement le lot de petits sous-traitants marginaux ou de colons ayant des permis de coupe domestique (27).

Avant l'introduction de la "truie" (28) qui semble se situer au tournant du 20e siècle, on chauffe le camp avec la cambuse. Il s'agit d'un foyer formé de pierres disposées sur le sol et dont la fumée s'échappe par une hotte en forme d'entonnoir. Aux premiers temps de l'exploitation forestière, la cuisine se faisait là et les traditionnelles "binnes" cuisaiient dans la cendre chaude. Roland Saint-Amand signale que vers 1880, "un petit poêle de tôle carré, quatorze pouces sur vingt-quatre, fit son apparition et fut adopté d'emblée (29)".

Tout le mobilier est improvisé sur place, résultat de l'ingéniosité que génère le manque de moyens. Ainsi la charpente du lit est-elle faite de bois rond et le sommier de rondins posés dans le sens de la longueur. En guise de matelas, on

(26) Roland Saint-Amand, op. cit., p.72.

(27) Un permis de coupe domestique est accordé à un individu pour couper du bois sur les terres de la Couronne en vue d'effectuer des réparations ou de construire de nouveaux bâtiments sur sa propriété.

(28) Fournaise faite d'un baril de métal posé horizontalement sur un socle et auquel on adjoint un tuyau libérant la fumée vers l'extérieur.

(29) Roland Saint-Amand, op. cit., p.73.

superpose des branches de sapins sur lesquelles on dispose une couverture de laine. Jusqu'aux législations des années 1930, les hommes de chantier dormiront sur ce coussin qui a au moins l'avantage de rester sec et de dégager une odeur agréable. Il semble y avoir plusieurs façons d'installer les lits. Dans certains cas, il s'agit d'un immense banc à un ou deux étages qui longe le mur et où les hommes s'entassent les uns contre les autres. Une des personnes que nous avons interrogées se souvient d'avoir dormi dans ce genre de lit. Comme les hommes y dormaient la tête contre le mur, il leur arrivait de se réveiller avec de la glace dans les cheveux tant le camp était mal isolé. A d'autres endroits, on retrouve des lits supersposés séparés par un espace permettant tout juste de s'y glisser. Evidemment, la forme et la disposition des lits sont relatives à la grandeur du camp et au nombre d'hommes qui s'y trouvent.

De même, la table, les bancs, la "chienne" (30) et les séchoirs à linge sont eux aussi tous faits de bois rond et fabriqués sur place par les hommes.

3. L'hygiène et l'alimentation

Dans des conditions aussi précaires, où l'on vit dans une promiscuité constante, quelquefois même avec des chevaux, l'hygiène devient bien entendu quantité négligeable. Il n'y a pas

(30) La chienne est une sorte de tabouret en bois rond, à trois pattes et dont la forme pouvait varier selon les fantaisies du menuisier.

d'installations sanitaires; la lessive et la toilette personnelle se font de façon sommaire, épisodique et parfois même pas du tout. Décrivant les camps de l'Outaouais, le père Guinard dit à ce propos:

Au matin, il faisait extrêmement froid dans les cambuses. Les hommes se réveillaient avec du givre sur les moustaches et dans les cheveux. Dans ces conditions, on comprendra que personne n'avait le cœur à se laver. L'eau glacée donnait des crampes aux mains des braves qui s'obstinaient à se faire quelques ablutions matinales (31).

Nous sommes donc encore très loin des installations modernes avec douche et cabinet qui n'apparaîtront qu'au milieu du 20e siècle, à la suite de l'enquête de 1934 (32) qui révèle enfin les conditions insalubres dans lesquelles vivent les travailleurs forestiers.

De plus, les chantiers étant pratiquement coupés du reste du monde, le médecin en est-il totalement absent. Qu'une maladie contagieuse survienne ou simplement une grippe et l'on imagine facilement que tout le monde en sera frappé. Aucune forme d'aide ou de dédommagement n'existe à ce moment-là pour secourir le travailleur malade ou blessé. Au contraire, chaque journée de travail perdue se traduit pour lui par une baisse de revenu

(31) Serge Bouchard, édit., Mémoires d'un simple missionnaire, le père Joseph-Etienne Guinard, o.m.i., 1864-1965, Québec, Ministère des Affaires culturelles, (coll. "Civilisation du Québec"), no 27, 1980, p. 91.

(32) A la suite de la grève des bûcherons de Rouyn en 1933, le ministère des Terres et Forêts institue une enquête sur les salaires des travailleurs forestiers. Les enquêteurs ont parcouru la province et étudié le cas de plus de 20 000 travailleurs dans les différentes régions forestières, visité des campements, etc., dans le rapport du ministre des Terres et Forêts, Québec, DS 90, 1934.

proportionnelle. Le père Guinard décrit ainsi l'attitude des hommes face à cette situation: "Quelques-uns manquaient de force et d'endurance et n'en soufflaient mot à personne. D'autres finalement enduraient des maladies et s'obstinaient à demeurer dans les chantiers (33)".

Ce pénible état de fait demeure le lot des travailleurs forestiers jusqu'à leur tardive syndicalisation au milieu du 20e siècle, comme en font foi les témoignages recueillis.

De quoi se compose donc le menu dans ces chantiers? Disons que dans un gros chantier, les approvisionnements seront à la charge de l'entrepreneur. Quand on monte au chantier en famille, comme c'est l'habitude chez les petits sous-traitants, on apporte les provisions pour la saison. La composition du menu dans ces petits chantiers est relativement simple. Il s'agit en grande partie de fèves au lard, de mélasse, de biscuits matelot et de thé. Selon un de nos informateurs qui travaillait dans un chantier semblable au début du siècle, une poche spéciale et un coffre servaient à transporter les provisions. Il fallait prévoir avec précision les besoins au départ et s'organiser pour ne manquer de rien au cours de la saison.

Thomas Boucher rapporte qu'il n'y a ni pommes de terre ni légumes dans les chantiers au 19e siècle et que de façon générale, "on ne commencera à en manger dans les bois qu'au début

(33) Serge Bouchard, op. cit., p. 93.

du siècle (34)". Pierre Dupin, Napoléon Caron et d'autres auteurs ayant traité de la question considèrent le porc comme la seule viande en usage dans les chantiers. Boucher apporte des variantes à cet énoncé en mentionnant le boeuf, le gibier et le poisson. Dans une lettre qu'il adresse au Constitutionnel en 1870 (35), un bûcheron de la Wessonneau confirme que l'on y mange du boeuf. Il ajoute également que l'on consomme du pain cuit dans la cendre de la cambuse, de la même manière que les fèves au lard.

Nous avons relevé un contrat datant de 1853 où George Benson Hall, un important entrepreneur, achète d'un fournisseur 10 000 livres de boeuf pour être livrées dans ses chantiers (36). Il s'agit d'une quantité considérable, ce qui nous incite à croire que la consommation en était plus qu'occasionnelle. On devrait donc tempérer cette vision impressionniste qui laisse entendre qu'il n'y avait que des fèves au lard et de la soupe aux pois dans les chantiers, car il est permis de penser que les entrepreneurs tiennent compte des prix des produits agricoles au moment de faire leurs achats et que par conséquent, le menu des chantiers est peut-être plus varié selon les années, davantage en tout cas que ne le laisse supposer la littérature à ce sujet.

(34) Boucher, Mauricie d'autrefois, p. 74.

(35) Le Constitutionnel, 11 février 1870.

(36) ANQTR, AC-47, Greffe de V. Guillet, no 4662, 9 novembre 1853, vente par Isaac Rivard L. à G.B. Hall.

4. Les temps libres

Pour le travailleur forestier, le dimanche est le seul moment de répit dans une semaine entièrement consacrée au labeur. Il va sans dire qu'à cent lieues de toute civilisation, les loisirs sont simples et que, comme pour le reste, on prend les moyens du bord. Il y a bien entendu certaines tâches à accomplir comme la lessive, l'affûtage des haches et des scies.

Les loisirs au chantier ont déjà fait l'objet de toute une littérature (37). On sait que nos chantiers comptent parfois un "violoneux" ou quelqu'autre musicien qui risquera une petite gigue, histoire de détendre un peu une atmosphère souvent alourdie par les longs mois de solitude. Il s'y révèle aussi d'excellents conteurs dont les histoires à dormir debout sèment l'épouvante ou provoquent le rire. Bon nombre de ces contes sont venus enrichir notre tradition orale (38). Mais il y a aussi les jeux d'adresse, les épreuves de force, à qui coupera le plus grand nombre ou le plus gros billot par exemple (39). Le coq du village est toujours présent ces jours-là pour ajouter à la liste des exploits qu'il pourra raconter au retour. Les

(37) Entre autres, Normand Lafleur, La drave en Mauricie, des origines à nos jours; histoire et tradition, Trois-Rivières, Bien Public, 1970, 174 p.

(38) Pour quelques bonnes pièces de ce répertoire, voir Jean-Claude Dupont, Contes de bûcherons, Montréal, Musée de l'homme/ Editions Quinze, 1972, 215 p.

(39) Luc Lacoursière décrit quelques-uns de ces jeux dans, "Le folklore forestier", dans La Forêt québécoise, vol. XIII, no 5, mai-juin 1948, pp. 334-336.

fêtes populaires font encore aujourd'hui une place à ce genre de compétitions qui évoquent les prouesses de ces orgueilleux.

Le dimanche est aussi jour de prière. Eloignés de leur paroisse, les hommes ne peuvent compter sur une présence régulière du prêtre. Ils suppléent à cette absence par le chapelet qu'ils récitent en commun. Le premier missionnaire dans la région du haut Saint-Maurice est Alfred Noiseux, nommé vers 1857. Vers 1860, Mgr Cooke, évêque de Trois-Rivières, charge le curé de Saint-Tite, l'abbé Moïse Proulx, de desservir les chantiers à sa visite d'hiver. A l'occasion de cette visite, le prêtre entend les confessions et dit la messe. Ses sermons portent alors surtout sur le blasphème et l'ivrognerie que l'on considère comme les pires maux chez les travailleurs forestiers. L'abbé Napoléon Caron prétend que c'est dans les années 1870 que l'abbé Chrétien, curé de Sainte-Flore, introduit la communion dans les chantiers. Malheureusement, les Rapports des missions du diocèse de Québec (40) de 1839 à 1872 sont absolument muets en ce qui concerne les chantiers et ne rapportent que les missions auprès des amérindiens. Nous pouvons donc difficilement vérifier quelle est exactement la pratique des missionnaires dans les chantiers avant 1870. Il faudra se pencher sur la correspondance et les rapports des prêtres séculiers qui prennent la relève après cette date. Des vérifications

(40) Association de la propagation de la foi, Rapport sur les missions du diocèse de Québec qui sont secourues par l'Association de la propagation de la foi, no 1, janvier 1839 - no 21, mai 1874. Québec, Fréchette & Cie, 1849-55; J.T. Brousseau, 1857-61; Léger Brousseau, 1863-8; P.G. Delisle, 1870-4.

sommaires dans les archives de l'Evêché de Trois-Rivières n'ont pas donné de résultats concluants.

CHAPITRE II

Le travail

1. Les conditions salariales
2. L'équipement
3. Le temps de travail
4. L'organisation et les relations de travail

1. Les conditions salariales

La question du revenu ouvrier au 19e siècle a déjà fait l'objet de quelques études (1) qui ont porté plus particulièrement sur les deux dernières décennies du siècle. Cette période correspond à une accélération de l'industrialisation et de

(1) Entre autres, Terry Copp, Classe ouvrière et pauvreté, les conditions de vie des travailleurs montréalais, 1897-1929, Montréal, Boréal Express, 1978, 213 pages; Jean de Bonville, Jean-Baptiste Gagnepetit, Les travailleurs montréalais à la fin du XIXe siècle, Montréal, Editions de l'Aurore, 1975, 253 pages.

l'urbanisation au Québec. Faute de données sérielles, les auteurs en sont le plus souvent réduits à lire entre les lignes d'une documentation souvent tendancieuse qui rend l'analyse difficile, voire même impossible. De Bonville nous rappelle qu'en effet "à l'époque il n'existe pas de relevé statistique officiel. Les gouvernements établissent leurs données sur la base de témoignages disparates: employeurs, travailleurs, agences d'immigration (2)". Se fondant sur un résumé de l'Annuaire statistique du Canada de 1894, l'auteur constate au moins la navrante stagnation du salaire nominal au Canada au cours de la période 1860-1890. D'après les statistiques de la Commission royale d'enquête sur le coût de la vie (1915), on peut voir que "sur une échelle graduée à 200, la courbe du salaire nominal varie d'environ huit points, soit 4% en vingt ans (3)".

Nous sommes aux prises avec les mêmes embûches lorsque nous voulons évaluer les salaires payés en forêt durant la période allant de 1850 à 1900. On ne trouve que très sporadiquement des informations dans la presse régionale, informations qui de toute façon ne donnent qu'un instantané de la situation durant telle saison ou pour tel groupe de travailleurs. Cependant, les contrats d'engagement (4) relevés dans les archives notariales fournissent certaines précisions. Le Tableau II illustre les

(2) Jean De Bonville, op. cit., p. 88.

(3) Ibid., p. 85.

(4) Il s'agit de 210 engagements échelonnés sur une période de 24 ans allant de 1847 à 1861.

salaires payés par quatre des principaux entrepreneurs actifs dans la région à cette époque, soit George Baptist pour les années 1847 et 1849, Abraham Grant et George Benson Hall pour 1853, ce dernier pour 1855 et enfin, John Broster et George Benson Hall pour 1856.

TABLEAU II

Salaires mensuels payés selon les contrats
d'engagement 1847-1856 (1)

Année	Nombre	Chantier		Drave		Chantier et drave		Scieries	
		Min.	Max.	Min.	Max.	Min.	Max.	Min.	Max.
1847(2)	18	6,00\$	15,00\$	-	-	-	-	8,00\$	9,00\$
1849(2)	43	6,00\$	7,00\$	-	-	-	-	14,00\$	-
1853	41	9,00\$	15,00\$	-	-	12,00\$	18,00\$	-	-
1855(3)	38	7,00\$	10,00\$	10,00\$	-	-	-	-	-
1856(3)	37	7,00\$	10,00\$	14,00\$	16,00\$	-	-	-	-

- (1) Les salaires exprimés en livres dans les contrats sont transposés en dollars selon le principe suivant:
1 livre = 4 dollars; 20 chelins = 1 livre; 12 deniers = 1 chelin.
- (2) Le salaire au chantier comprend la nourriture et le logement avec un maximum de 7 livres de lard par semaine.
- (3) Le salaire au chantier et pour la drave comprend la nourriture.

La période de dix ans que couvre ce tableau correspond à une phase d'expansion rapide de l'exploitation forestière dans la région. Si l'on excepte la pointe de 1853, l'augmentation du salaire minimum est de un dollar par mois en dix ans. Cette

augmentation s'explique probablement par un marché favorable à une main-d'œuvre fortement en demande. A partir des années 1860, les salaires semblent se stabiliser autour du niveau atteint en 1856. A titre indicatif, notons par exemple que George Baptist, qui paie ses hommes entre 6,00\$ et 15,00\$ en 1847, engage plus de vingt ans plus tard des hommes au salaire mensuel de 10,00\$ à 13,00\$ (5). En 1861, John Broster embauche ses bûcherons aux mêmes conditions qu'en 1856.

Par ailleurs, les variations que l'on note à l'intérieur d'une même catégorie d'emploi s'expliquent par l'âge, l'expérience et par la capacité physique du travailleur qui semble constituer un critère important pour la sélection et la rémunération. On en trouve d'ailleurs quelques exemples très probants dans les contrats. En 1852, John Broster engage deux hommes dont "le salaire sera déterminé à l'estimation de leur capacité qui sera jugée par le foreman du dit Broster (6)." George Benson Hall tient compte des mêmes préoccupations en 1854 lorsqu'il embauche des hommes "qui gagneront le même salaire qu'autres hommes de même capacité et faisant le même ouvrage (7).".

En outre, certains écarts se manifestent entre les différents employeurs. Abraham Grant paie certains de ses hommes

(5) ASTR, NI-B5, Fonds Baptist, "List of men engaged to be at Grais tonight", 14 décembre 1870.

(6) ANQTR, Greffe de Valère Guillet, no 4639, 4 octobre 1852.

(7) ANQTR, Greffe de Valère Guillet, no 4769, 7 mars 1854.

15,00\$ par mois en 1853 alors que chez George Benson Hall, le maximum ne dépasse pas 14,00\$.

On constate également que les draveurs et ceux qui s'engagent à faire le chantier et la drave sont mieux rémunérés. La raison tient certainement en partie au fait que la journée de travail du draveur est généralement plus longue que celle du bûcheron. De plus, comme la plupart des contrats pour la drave comporte l'obligation de conduire le bois jusqu'à Québec, il est fort probable que ce léger supplément suffise à peine à défrayer le coût du voyage de retour, car rien dans les contrats ne prévoit quoique ce soit à ce sujet.

Quant aux employés des scieries, ils bénéficient eux aussi d'un traitement plus élevé mais ne sont par contre ni logés ni nourris par leur employeur.

Certains indices fournis par la presse régionale rendent compte de la sensibilité du salaire du forestier aux variations de la conjoncture. Certaines années où la main-d'œuvre est rare, comme ce fut le cas pour les draveurs en 1879 (8), les salaires sont plus élevés. Par contre, une crise comme celle que ressent le commerce du bois mauricien à partir de 1875 affecte sérieusement les salaires payés en forêt. En 1876, selon Le Constitutionnel (9), la situation est critique; les salaires

(8) Le Constitutionnel du 17 avril 1879 rapportait que "les hommes étaient rares pour la "drive" et que les gages atteignaient à l'impossible."

(9) Le Constitutionnel, 2 février 1876.

des hommes de chantier ont diminué de plus de la moitié alors que les produits essentiels sont restés au même prix. Les mouvements conjoncturels font donc fluctuer les revenus des forestiers, d'autant plus que le caractère saisonnier de l'activité de coupe permet à l'employeur de redéfinir chaque année les conditions d'embauche en fonction du marché.

D'autres facteurs interviennent encore pour compromettre l'intégralité du revenu des travailleurs de la forêt. En général, le salaire n'est versé qu'au terme de l'engagement (10). Cette pratique, très courante encore au 20e siècle, vise probablement à retenir les "jumpeux" que l'ennui et les conditions difficiles auraient tôt fait de ramener au foyer. Elle comporte toutefois certaines conséquences pour l'engagé dont cette quasi-obligation de demander une avance sur son salaire. Beaucoup de contrats d'engagement font mention d'avances consenties au moment de la signature. Dans une liste d'engagés de George Baptist (11), on constate que tous les hommes ont reçu une somme dont le montant varie entre 5,00\$ et 6,00\$ pour un salaire mensuel de 10,00\$ à 13,00\$. Cet entrepreneur a même prévu un système tel que les épouses des travailleurs puissent obtenir de l'argent prélevé sur le salaire de leur mari (12).

(10) Une telle disposition est spécifiée dans presque tous les contrats d'engagement.

(11) ASTR, NI-B5, Fonds Baptist, "List of men engaged to be at Grais tonight", 14 décembre 1870.

(12) Le Nouvelliste, 9 décembre 1950.

Comme les hommes n'ont généralement pas l'argent pour payer les marchandises dont ils ont besoin au cours de la saison, la plupart des entrepreneurs leur fournissent le nécessaire et déduisent les sommes dues au moment du règlement final. Ce commerce n'est pas sans laisser un certain profit à l'employeur, mais il est difficile d'en mesurer l'importance étant donné le peu de chiffres dont nous disposons pour la période 1850-1900 (13). Lors de l'enquête sur la grève de Rouyn en 1933, l'enquêteur rapporte que "les bûcherons sont obligés d'acheter leurs outils leurs gants et les autres articles dont ils ont besoin pour leur travail et pour se vêtir, à deux ou trois fois leur valeur réelle (14)." Les travailleurs au 19e siècle ne sont probablement pas plus à l'abri de ce genre d'abus que ne le sont leurs semblables cinquante ou soixante ans plus tard.

Que reste-t-il donc du salaire du bûcheron à la fin d'une saison? Thomas Boucher affirme à propos des Baptist que "avec les maigres salaires que ces messieurs distribuaient à leurs employés, ceux-ci restaient généralement en dette quand arrivait le règlement des comptes (15)." Faut-il accorder foi à cette

-
- (13) Sandra J. Gillis, The Timber Trade in the Ottawa Valley 1806-1854, Ottawa, Parcs Canada, Manuscript report number 153, 1975, p. 445 mentionne en parlant de l'Outaouais que les hommes payaient les vêtements achetés de la "van", c'est-à-dire au chantier, de deux à trois fois leur valeur. Elle fonde cette assertion sur un document datant de 1839. (PAC, MG24,D8, vol. 26, pp. 10555-8, C.C. Wright to R. Wright, 23 octobre 1839).
- (14) Rapport de MM. Maxime et Louis Morin concernant la grève des bûcherons de Rouyn en décembre 1933, Québec, Ministère des Terres et Forêts, 1934, 52 p. (Document no 70).
- (15) Thomas Boucher, Mauricie d'autrefois, p. 23.

affirmation? Dans le cas de Baptist, elle semble du moins plausible. Cet entrepreneur fait un peu figure d'exception. Contrairement à George Benson Hall avec qui il partage près de la moitié des concessions forestières dans la région, Baptist réside en Mauricie et règne pratiquement sur le village des Grès où il a une scierie et un magasin (16). Il y distribue sa propre monnaie, et les familles des travailleurs n'ont d'autre choix que de s'approvisionner chez-lui. Si l'on tient compte des avances qu'il fait, des marchandises qu'il vend au chantier, en y ajoutant les dépenses de la famille au village, il est fort possible que le salaire gagné en forêt fût inférieur aux dettes accumulées. Cela démontre au moins que la rémunération est insuffisante à répondre aux besoins d'une famille.

En est-il de même pour tous les travailleurs? Les bûcheurs auraient-ils eu quelqu'avantage à monter au chantier tous les ans s'ils devaient en revenir endettés ou sans-le-sou? A priori, aucun, mais replaçons d'abord la question dans son contexte. Lors du recensement de 1861 (17) effectué dans les chantiers, on a établi que 57,6% des travailleurs étaient âgés de 25 ans et moins et que cette main-d'œuvre forestière comptait au total plus de 62% de célibataires. De plus, les données de ce dénombrement indiquent que le monde rural fournit à la forêt

(16) D'après le recensement de 1861, Baptist est propriétaire de plusieurs autres établissements dans le village, dont un moulin à bardeaux, une boulangerie, une fabrique de pierre à chaux, une fabrique de gaz d'éclairage, etc.

(17) Recensement du Canada, comté de Champlain, Saint-Tite et chantiers, 1861. Les données du recensement ont été colligées par nous.

près de 80% de sa main-d'oeuvre. On sait que pendant la saison morte, l'activité est au ralenti sur la ferme et requiert moins de bras. Tous ces jeunes qui autrement seraient entièrement à la charge de leurs parents passent l'hiver dans les chantiers où ils sont logés et nourris par leur employeur. Même s'ils ramènent peu ou pas d'argent au bout de la saison, leur simple absence aura déjà contribué à alléger sensiblement le fardeau familial.

En période de récession, ce phénomène est certainement plus marqué. Comme nous l'avons mentionné précédemment, les salaires subissent des contractions phénoménales dans les années 1870, mais les hommes n'en ont pas moins besoin de travailler et sont souvent prêts à accepter n'importe quoi pour ne pas chômer. Pendant la crise qui commence en 1929, les journaux mentionnent que les hommes s'offrent pour la nourriture et le logement et ne trouvent même pas à s'engager.

Ce sont d'ailleurs ces conditions pénibles qui aboutissent à la grève de Rouyn en 1933.

Cette année-là, les syndicats catholiques dénoncent les bas salaires payés dans les chantiers et affirment qu'il est impossible pour un père de faire vivre sa famille avec un tel

revenu (18). L'impasse que traverse le commerce du bois et qui s'étire de 1875 jusqu'à la fin des années 1880 frappe sans doute elle aussi très durement une main-d'œuvre particulièrement dépendante pour qui ce gain, si maigre soit-il, est essentiel à la survie. C'est d'ailleurs également le cas des travailleurs urbains avant que ne se développent les programmes d'aide sociale que nous connaissons aujourd'hui.

Même en période de prospérité, il est évident que le paiement différé, le système des avances et la vente de marchandises à crédit qui sont monnaie courante chez tous les entrepreneurs ont pour effet, s'ils ne constituent pas une stratégie de leur part, de s'attacher une main-d'œuvre stable et docile.

De plus, le pouvoir discrétionnaire qu'accorde la législation à l'employeur d'imposer des pénalités et des amendes aux engagés et les poursuites judiciaires qu'elle autorise contre les déserteurs sont autant d'indices de ce parti pris de tous

(18) "\$26.00 par mois pour 26 jours d'ouvrage. Voyons ce qu'un père de famille qui ira au chantier aura à débourser avant de partir vers La Tuque: disons qu'il part au commencement d'octobre pour revenir à Noël. Habits: \$20.00; passages aller-retour et pension: \$12.00; linge usé et dépenses pour fumer: \$10.00; en tout \$42.00. 69 jours d'ouvrage, d'octobre à Noël, dont il faut déduire les journées de mauvais temps qu'il perdra. S'il en reste 65, il aura gagné \$65.00 dont il faut déduire \$42.00. Il lui reviendra pour trois mois d'ouvrage \$28.00. Est-il possible pour un père de famille de vivre pendant trois mois avec les siens avec \$28.00 si on considère qu'il aura à payer son loyer, son chauffage, les aliments, les vêtements, la lumière, l'eau, les assurances, etc.?" Le Nouvelliste, 28 septembre 1933.

les agents d'assujettir les travailleurs et d'utiliser leur force de travail avec le maximum de latitude (19). Nous reviendrons sur cet aspect au chapitre des relations de travail.

Pour aller plus loin dans l'étude des conditions salariales, il faudrait prendre en compte d'autres éléments qui tiennent à l'organisation même de la coupe. La rémunération se fait-elle de la même façon chez George Baptist que chez un petit sous-traitant de Saint-Stanislas? Il est probable que l'homme qui va faire chantier avec ses fils, ses frères ou ses voisins (20) a recours à un mode de partage dont la logique n'est pas celle de l'entrepreneur avec ses employés. L'état actuel des connaissances ne permet pas de définir exactement la nature des rapports économiques qui président à ce genre d'entreprise. On sait cependant que la sous-traitance tient une place importante dans l'organisation de la coupe au 19e siècle. Selon Benoît Gauthier (21), le nombre de sous-traitants ne cesse de

(19) On peut lire à ce sujet l'article de Robert Tremblay, "Un aspect de la consolidation du pouvoir d'état de la bourgeoisie coloniale: la législation anti-ouvrière dans le Bas-Canada, 1800-1850", dans Labour/Le Travailleur, 8/9 (automne/spring 1981-82), où l'auteur explique que la législation a pour but de "subordonner la force de travail à un rapport de docilité-utilité, p. 247.

(20) Saint-Amand, La géographie historique..., p. 69, explique que "le petit jobber, limité dans ses moyens, donne à son entreprise une allure familiale: il monte au chantier avec ses fils ou ses frères, quelques fois un ami à gages, mais jamais un étranger."

(21) Gauthier, La sous-traitance..., p. 65.

croître de 1850 à 1875, alors que l'importance des contrats en terme de nombre de billots décroît considérablement au cours de la même période. Ainsi se crée une nouvelle catégorie d'employeur, oeuvrant et recrutant ses hommes au sein de la famille ou du voisinage, et dont les pratiques, si elles échappent encore à l'analyse, touchent finalement un nombre croissant de travailleurs durant cette période. A son plus bas niveau, il faudrait se demander si la sous-traitance ne devient pas qu'une autre forme de travail salarié, en même temps qu'une façon pour l'entrepreneur de simplifier le recrutement et le contrôle de la main-d'œuvre en milieu rural. Les recherches actuellement en cours jetteront peut-être un peu de lumière sur cette zone grise de l'organisation du travail forestier.

2. L'équipement

L'équipement dont doit se munir le travailleur pour monter en forêt conditionne lui aussi le revenu qu'il rapportera au terme de la saison. Car s'il est constitué de vêtements et d'effets personnels, il peut aussi comporter des couvertures, des ustensiles de cuisine, parfois même de la nourriture et, dans la plupart des cas, des outils de travail (22).

Dans un mémoire qu'il adresse à un subordonné en 1846, Peter McLeod, gérant de William Price au Saguenay précise que

(22) Tessier, Jean Crête et la Mauricie, p. 54.

"chaque homme se fournira de haches à ses propres frais (23)."

Un siècle plus tard, l'enquête de 1934 révèle que "les bûcherons sont obligés d'acheter leurs outils, leurs gants et les autres articles dont ils ont besoin pour leur travail et pour se vêtir" (24).

Mais les hommes montent-ils au chantier avec leurs chevaux? D'après nos informateurs, il semble que la chose se produise assez fréquemment au début du 20e siècle. Une des personnes interrogées nous explique que les cultivateurs qui allaient en forêt trouvaient avantageux de prêter leur cheval parce qu'il était nourri et entretenu aux frais de l'employeur pendant toute la durée du chantier. Le patron y trouvait aussi son compte puisque cela lui évitait d'investir dans l'achat ou la location de chevaux.

Dans les années 1930, en tout cas, certaines compagnies commencent à inclure dans leurs contrats avec les sous-traitants une clause concernant la rémunération des hommes engagés avec leurs chevaux (25). La différence de salaire n'est évidemment

(23) Cité dans Louise Deschênes, "Les entreprises de William Price, 1810-1850, dans Histoire sociale, no 1, avril 1968, p. 39.

(24) Rapport de MM. Maxime et Louis Morin, op. cit.

(25) Rapport du ministre des Terres et Forêts, dans Québec, DS 90, 1934, Exhibits C-3, C-14 et C-15. Contrats entre la C.I.P., la St-Lawrence Paper et des sous-traitants. Dans le contrat de la C.I.P., la compagnie s'engage à payer un salaire de \$3.00 par mille pieds aux bûcherons contre une pension de \$0.75 par jour par homme et de \$1.50 par jour par cheval (C-3). Les deux contrats de la St-Lawrence Paper garantissent un salaire plus élevé aux hommes engagés avec des chevaux, soit \$25.00 par mois pour un homme, \$32.00 par mois pour un homme et un cheval et \$40.00 par mois pour un homme avec deux chevaux.

pas très grande, et ce léger supplément demeure certainement inférieur au coût de location qui, déjà au 19e siècle, se chiffre autour de 10,00\$ par mois. L'introduction de telles dispositions dans les contrats des compagnies témoigne néanmoins de l'existence de cette pratique et l'on peut en déduire que si ces compagnies ont une politique établie à cet égard, c'est probablement qu'on y a recours assez fréquemment.

Au 19e siècle, on ne trouve pas trace de telles clauses dans les contrats d'engagement. Etant donné l'origine rurale d'un grand nombre de travailleurs, on peut cependant supposer que le même genre d'engagement a pu avoir lieu. Dans son rapport en 1863, un comité spécial chargé d'enquêter sur le commerce du bois écrit ceci:

Sans compter la grande étendue qu'il ouvrirait à la colonisation, ce chemin offrirait d'autres grands avantages. Il serait utile aux commerçants de bois et l'industrie qu'y exploiteraient ces derniers dans son voisinage créerait non seulement un marché avantageux pour les colons mais leur donnerait de l'emploi pour eux et leurs chevaux pendant l'hiver (26).

Le souci de rentabiliser les chevaux pendant la période hivernale est donc bien présent et il est plus que probable que les colons se soient effectivement engagés avec leur bête. A quelles conditions? A quelle fréquence? Rien ne permet encore de répondre à ces questions. La correspondance de l'entrepreneur Georges-Alexandre Gouin ne révèle qu'un cas où le contremaître

(26) Canada (prov.), Rapport du comité spécial chargé de s'enquérir de l'état du commerce du bois au Canada du point de vue de la colonisation du pays et de l'action du gouvernement à cet égard, dans JALC, 1863, vol. 21, (no 8).

embauche un homme avec deux chevaux (27). Il semble que de façon générale, cet entrepreneur ait plutôt recours à l'achat ou à la location de chevaux. On trouve d'ailleurs dans les archives notariales des baux pour la location. Par exemple, en 1869, Antoine Vaugeois, sous-traitant, loue de James Shortis, marchand, "huit chevaux avec attelages et sleighs avec gréements de chantier pour six mois à \$100.00 par mois (28)."

De ces trois façons de faire, on ne saurait trop dire laquelle est la plus usitée. Le statut de l'employeur est probablement pour beaucoup dans le choix de l'une ou de l'autre. Ainsi, le petit sous-traitant aura-t-il plus tendance à engager des hommes avec leurs chevaux ou à faire appel à la location puisque son entreprise dure le temps d'une saison et qu'il peut obtenir un contrat de moindre importance l'année suivante, si toutefois il en a un. Par contre, les entrepreneurs comme George Baptist hésiteront beaucoup moins à acheter leurs propres bêtes (29). Du reste, la plupart de ces commerçants de bois ont des fermes à proximité des territoires de coupe où ils produisent le foin et l'avoine nécessaires à l'alimentation des animaux de trait et où ils peuvent les mettre en pâture pendant l'été.

(27) ASTR, NIG39-5, 31 janvier 1866.

(28) ANQTR, 2AC-20, Greffe de P.L. Graig, no 2243, 21 décembre 1869, Bail entre James Shortis et Antoine Vaugeois.

(29) Lors du recensement nominatif de 1861, George Baptist se déclare propriétaire de 100 chevaux et 20 paires de boeufs. Recensement du Canada, comté de Trois-Rivières, 1861.

3. Le temps de travail

Le temps de travail dans les chantiers au 19e siècle est en rapport étroit avec le cycle des saisons. Dans certains cas, l'abattage peut commencer très tôt à l'automne tel qu'en témoigne une lettre de Georges-A. Gouin à son contremaître en date du 7 septembre où le patron lui recommande de commencer à bûcher le plus tôt possible (30). Cependant, durant cette période, l'accessibilité des chantiers est le plus souvent liée à l'ouverture des chemins d'hiver, ce qui a pour effet de retarder le début de la coupe jusqu'à la prise des glaces. C'est habituellement vers la mi-novembre que l'on trouve des mentions dans les journaux concernant l'ouverture des chantiers. Ainsi Le Trifluvien du 12 novembre 1895 (31) annonçait-il que plusieurs hommes étaient déjà partis et que la fermeture des scieries amènerait bientôt un autre contingent de travailleurs en forêt.

Quant à la fermeture des chantiers, elle correspond au dégel. En effet, toutes les opérations de "charroyage" doivent être terminées avant ce moment fatidique, sans quoi le bois coupé risquerait d'attendre l'année suivante pour descendre le Saint-Maurice. C'est donc vers la fin mars ou le début d'avril que les hommes peuvent redescendre dans leur famille en attendant de repartir pour la "drave". Le 2 avril 1889, le journal La Paix nous apprend que la plupart des chantiers du Saint-Maurice

(30) ASTR, NIG39-25, 7 septembre 1866.

(31) Le Trifluvien, 12 novembre 1895.

sont fermés (32). Le 9 avril 1866, Télesphore Lemay écrit à son patron qu'il a terminé le "charroyage" (33). Si on fait le compte, de novembre à avril, les travailleurs passeraient entre cinq et six mois en forêt. Avant l'apparition du chemin de fer menant à La Tuque en 1909, il n'est pas question de descendre pour les fêtes de Noël. Ce n'est que vers les années 1910 que l'on trouve des mentions à cet effet dans la presse régionale. Ces mois de travail ne sont donc ponctués que par le repos dominical. La journée de travail s'étend de l'aube au crépuscule pour les bûcherons, soit environ une dizaine d'heures par jour. Les charretiers qui ont la responsabilité de l'entretien des chevaux voient leur journée s'étirer bien au-delà. Levés avant les autres pour nourrir et atteler les chevaux, ils ne rentrent au camp qu'après les avoir soignés et nourris à nouveau, quand l'attelage ou le matériel ne nécessite pas de réparations.

4. L'organisation et les relations de travail

L'unité de base dans un chantier est une équipe composée de deux bûcherons, un charretier, un "claireur" et un cheval (34). Les bûcherons abattent, ébranchent et sectionnent l'arbre. Pendant tout le 19e siècle, ils ne disposent pour faire leur travail que d'outils très rudimentaires. Roland Saint-Amand situe l'introduction du godendard vers 1890 dans la Batiscan. On en trouve

(32) La Paix, 2 avril 1889.

(33) ASTR, NIG39-13, 9 avril 1866

(34) Saint-Amand, La géographie historique..., p.70.

cependant des traces dès 1866 dans la correspondance Gouin (35). Le maniement de cet instrument exige le travail de deux hommes et Saint-Amand prétend qu'il a constitué "une révolution dans le rendement de l'équipe." Une fois l'arbre abattu, le "skidder" a pour tâche de débusquer les billots en les attachant à une chaîne tirée par un cheval pour les conduire à la "pile", située près du chemin de "charroyage", d'où ils seront conduits à la jetée par le charretier. Le "claireur" est chargé de frayer un chemin pour permettre l'abattage et le débusquage des billots.

Selon l'importance du chantier, on comptera un plus ou moins grand nombre d'équipes. Chez le gros "jobber" ou dans le camp de la compagnie, il s'en trouvera au moins trois auxquelles se joindront un cuisinier, son aide ainsi qu'un commis (36). Certes, le petit "jobber" aura un chantier de moindre envergure et il y fera souvent office à la fois de contremaître, de cuisinier et de bûcheron.

Les diverses tâches afférentes à la coupe ne semblent pas faire l'objet d'une division très stricte même chez les entrepreneurs plus importants. Sur 210 hommes engagés par contrat entre 1847 et 1861, environ le quart n'ont pas de tâche définie au départ. On trouve alors dans les contrats des mentions comme "toutes sortes d'ouvrage", "faire chantier" ou encore "travail dans les chantiers". Ceci signifie que ces hommes peuvent

(35) ASTR, NIG39-31, 3 octobre 1866. Dans une commande de provisions, Lemay demande à Gouin de lui envoyer 4 limes pour godendard.

(36) Ibid.

être affectés indifféremment au débusquage, à l'abattage ou à toute autre opération au gré des besoins et selon leurs aptitudes. La correspondance Gouin confirme le faible degré de spécialisation des tâches. Le contremaître fait travailler tous ses hommes à l'abattage pendant un certain laps de temps pour ensuite leur faire charroyer le bois à un moment plus propice. On trouve même une lettre où Lemay recommande à Gouin d'engager un jeune cuisinier pour que celui-ci puisse bûcher avec les autres une fois sa besogne quotidienne terminée (37). Il faut dire que, aux prises avec les incertitudes de notre climat, le responsable du chantier doit très souvent adapter ses stratégies à des changements brusques de température car il y va de la réussite ou de l'échec d'une saison. Il suffit que le temps doux se présente plus tôt que prévu pour que les opérations de "charroyage" deviennent prioritaires et qu'on doive y appliquer toutes les ressources disponibles.

La question des relations de travail en forêt au 19e siècle demeure extrêmement difficile à cerner. Anonymes, le plus souvent analphabètes (38), les travailleurs n'ont à peu près rien laissé derrière eux. Travaillant en petits groupes, éloignés les uns des autres, ils échappent au mouvement général d'organisation de la classe ouvrière. De plus, dans la majorité

(37) ASTR, NIG39-27, 21 septembre 1866.

(38) Selon Benoît Gauthier, qui a étudié de plus près les 210 contrats d'engagement (document inédit, U.Q.T.R., août 1979), la très forte majorité des engagés (90 à 95%) ont déclaré ne pas savoir signer.

des cas, leur double statut de paysan-bûcheron a sur eux un effet démobilisateur. Il faut attendre les années 1930 pour que naisse l'idée d'un regroupement qui s'opérera d'ailleurs dans le cadre de l'Union Catholique des Cultivateurs (39).

Ils font cependant face à des patrons fort bien organisés. Comme le fait remarquer Marcel Hamelin (40), le mode de concession de l'espace forestier a permis la formation de quasi-monopoles. Les Hall et Baptist, détenant à eux seuls près de la moitié des concessions forestières (41) dans l'agence du Saint-Maurice ont bien mérité leur titre de "barons de la forêt". Ils déterminent du haut de leur grandeur les conditions de travail et de rémunération qu'une main-d'œuvre à toutes fins utiles captive n'a pas le choix de contester.

Le cadre juridique dans lequel cette main-d'œuvre évolue est le fait de législateurs ou de gouvernements dont les revenus proviennent directement pour à peu près le tiers (42) de l'exploitation forestière, soit par la vente des concessions ou la perception des droits sur le bois. Les travailleurs forestiers sont sous la coupe des règlements qui régissent les serviteurs et les apprentis. La première loi votée en 1802 (43) verra

(39) A ce propos, on peut lire Esdras Minville, La forêt, Montréal, Fides, 1944, pp. 325-330.

(40) Marcel Hamelin, Les premières années du parlementarisme québécois (1867-1878), Québec, PUL, 1974, p. 186.

(41) Voir Appendice B, Les propriétaires de concessions forestières en Mauricie en 1871-72.

(42) Hamelin, op. cit., p. 183.

(43) Bas Canada, Chambre d'Assemblée, Statuts, 1802, C.11.

ses principes perpétués tout au cours du 19e siècle et les quelques amendements qui y seront apportés au cours de la période viseront plutôt ses modalités d'application, son extension au monde rural, le renforcement de ses principes que de véritables changements (44). Selon Michel Larose (45), c'est la loi de 1849 (46) qui constitue la base juridique des contrats d'engagement dont nous disposons. Cette loi correspond presque en tous points au règlement concernant les apprentis et serviteurs décrété par la ville de Trois-Rivières en 1856 (47). Ce dernier règlement met en évidence l'obligation de se conformer aux ordres reçus, la défense de s'absenter sans permission, et réprime bien entendu la désertion. L'engagé pris en faute sera condamné à une amende pouvant aller jusqu'à cinq livres. Le règlement comporte l'obligation de donner un avis de huit jours pour chaque mois pour lequel la personne est engagée. La même obligation incombe aussi au maître, mais ce dernier, en toutes circonstances, n'est pas sujet à une amende plus élevée que celle de l'engagé, c'est-à-dire un maximum de cinq livres (vingt dollars).

(44) On peut lire au sujet de la législation l'article de Robert Tremblay, "Un aspect...", et celui de Michel Larose, "Les contrats d'engagement des travailleurs forestiers", dans Bulletin d'histoire de la culture matérielle, no 13, Ottawa, Musée national de l'homme, automne 1981, pp. 69-74.

(45) Larose, loc. cit., p. 71.

(46) 12 Victoria, ch. 55, repris dans les statuts refondus du Bas Canada de 1861.

(47) Municipal by-laws of the town of Three Rivers, 1856. Règlements municipaux de la ville de Trois-Rivières, 1856, Trois-Rivières, Imp. de l'Ere Nouvelle, pp. 85-99, que l'on retrouvera à l'Appendice C de ce mémoire.

Les contrats d'engagement, quant à eux, sont plus explicites et dans certains cas ajoutent aux devoirs que les règlements imposent. Ils tendent tous à protéger l'employeur de diverses manières. La première clause à être comprise dans la majorité des contrats est celle de la mobilité. Elle s'exprime habituellement comme suit:

Le dit F. Leduc promet et s'oblige de travailler et faire les ouvrages qui lui seront commandés dans et à aucune place ou places, en cette dite province, où le dit M. Grant voudra l'employer (48).

Le lieu de travail n'est donc pas clairement déterminé au moment de l'engagement et l'homme se lie par contrat sans savoir où exactement il passera l'hiver. Il semble que cette façon de procéder soit en usage jusqu'à la fin du siècle au moins. En 1887, Alexander Baptist engage des hommes pour ses chantiers. Voici ce qu'il écrit à ce propos à son frère: "I engaged a gang of men to be at grais /sic/ tonight but did not specify where they were to be send. You will see proper where they are most required (49)."

S'il arrive que, parvenu au chantier, à plusieurs kilomètres de toute habitation, le travailleur ne trouve pas les conditions de vie ou de travail qui le satisfassent ou qui lui avaient été promises, il peut être contraint de les supporter

(48) ANQTR, 2AC-7, Greffe de J.M. Badeaux, no 4302, 17 février 1851.

(49) ASTR, Fonds Baptist, NI-B4, 27 décembre 1887.

(J'ai engagé un groupe d'hommes qui seront aux Grès ce soir mais je n'ai pas spécifié où ils seraient envoyés. Tu verras mieux que moi où ils seront le plus utiles.)

pendant toute la saison car il peut être périlleux à cette épo-
que de partir seul en forêt pour regagner son village.

L'autre clause la plus courante dans les contrats enjoint l'engagé de protéger les biens de son maître et de ne pas y porter atteinte. Tous les contrats contiennent des dispositions à l'égard de l'absence sans permission et de la désertion. Nous avons expliqué précédemment qu'au moins le quart des contrats sont très vagues quant aux tâches qui seront dévolues à l'engagé. Il arrive aussi, comme nous l'avons vu que le salaire ne soit pas précisé mais laissé à la discrétion du responsable du chantier.

La loi de 1849, de même que le règlement de la ville de Trois-Rivières de 1856, contient une disposition en vertu de laquelle le maître doit donner un avis d'un mois à l'engagé duquel il ne compte plus retenir les services à l'échéance de son engagement. Faute de donner un tel avis, le maître devra payer à son employé les gages qu'il aurait dû gagner depuis la date requise de l'avis jusqu'à la fin prévue de son engagement. Le maître qui souhaite se dégager de son employé avant le terme de l'engagement doit lui payer son salaire de la date de renvoi à la fin de celui-ci. Pourtant, on ne sait trop par quelle subtilité juridique, les contrats d'engagement outrepassent pour la plupart ces dispositions. Voici ce que stipule un contrat datant de 1853:

Le dit engagement ne devra dans aucun cas excéder un an; mais le dit M. Grant aura toujours droit de décharger le dit engagé de son service, en aucun temps avant l'expiration de l'année, en lui

payant ses salaires pour le temps donné à l'exception que le dit M. Grant aura droit de retenir au dit cas, la valeur des dommages que le dit engagé pourrait lui avoir faits ou causés (50).

Cette clause ne fait aucune mention de l'obligation de donner un avis à l'employé. Elle donne de plus à l'employeur toute latitude pour effectuer une ponction sur la paie du salarié pour des dommages, sans autre forme de procès. Elle le laisse seul juge dans sa propre cause contre son employé.

A toutes ces considérations s'ajoutent aussi les clauses à incidence monétaire que nous avons abordées au chapitre des conditions salariales, telles que le mois de vingt-six jours, le paiement différé, les amendes ou pénalités pour perte de temps, etc. C'est dire dans quel état de subordination la législation autant que les contrats laissent le travailleur.

En 1866, la loi concernant les maîtres et serviteurs dans les cantons ruraux est amendée (51). A part quelques détails, l'ajout le plus important autorise l'employeur à retenir sur le salaire dû à son employé le montant de l'amende et des frais encourus par ce dernier en cas de poursuite et à remettre cet argent à qui de droit. L'employeur se fait en quelque sorte percepteur au nom de la justice.

En 1870, la même loi est de nouveau modifiée, cette fois dans le but de faciliter les poursuites dans le cas spécifique

(50) ANQTR, 2AC-47, Greffe de Valère Guillet, no 4673, 24 novembre 1853.

(51) 29-30 Victoria, ch. 34.

des travailleurs forestiers (52). Les nouvelles dispositions précisent que "le contrevenant pourra être poursuivi et convaincu dans tout district judiciaire où il aura contracté son engagement, ou dans celui où il sera appréhendé, nonobstant que le territoire où la contravention aura été commise puisse se trouver en dehors des limites de tel district". La mise en place d'une telle mesure vise évidemment à lever les entraves que rencontrent les entrepreneurs dans l'exercice de leurs droits contre une main-d'œuvre que la nature même du travail en forêt rend mobile. Elle illustre aussi le fait que les entrepreneurs usent de leur droit de poursuite contre les déserteurs, puisqu'ils sentent le besoin de modifier les règles du jeu.

En 1881, c'est à une refonte complète de la loi que s'attaque le législateur (53). L'acte concernant les maîtres et serviteurs qui abroge les lois précédentes est néanmoins fondé sur les mêmes principes et innove très peu en matière de relations de travail. Les dispositions de la loi de 1870 y sont reprises intégralement. L'inconduite, la désobéissance, la paresse, l'absence sans permission, la désertion et la dissipation des biens du maître y sont réprimées de la même façon et l'amende prévue ne dépasse pas vingt piastres. L'emprisonnement pour une durée n'excédant pas 2 mois ne s'applique toutefois plus que dans le cas où le contrevenant ne s'acquitte pas de l'amende et des frais de justice auxquels il est condamné,

(52) 33 Victoria, ch. 20.

(53) 44-45 Victoria, ch. 15.

alors que dans les lois précédentes, les deux pénalités pouvaient être appliquées concurremment.

Toutes ces lois traduisent l'esprit qui préside aux relations de travail au 19e siècle. Elles définissent les droits et les devoirs des parties, mais elles sont de peu d'utilité lorsqu'il s'agit de tracer un portrait des relations quotidiennes entre un contremaître et ses hommes dans un chantier. Car dans le cas qui nous occupe, l'engagé entre peu en contact avec son patron. Dans le camp, c'est le contremaître qui devient le dépositaire de l'autorité du maître et qui doit composer avec les hommes. A cet égard, la correspondance que Télesphore Lemay, contremaître de Georges-Alexandre Gouin, entretient avec ce dernier apporte un certain éclairage. Il s'en dégage une impression générale de difficultés et de conflits continuels avec les employés. Est-ce le reflet de la situation ou celui des problèmes personnels du contremaître qui se révèle inutilement autoritaire et mal appuyé par son patron? Nous ne saurions le dire. Son témoignage vaut tout de même d'être cité tant les faits qui y sont rapportés sont riches d'enseignement sur les rapports contremaître/travailleurs forestiers.

La mobilité de la main-d'œuvre est une constante. Lemay écrit à plusieurs reprises qu'il a engagé des bûcherons qui se sont présentés au chantier. D'autres partent aussi fréquemment, de sorte qu'en ces années du moins, les travailleurs ne semblent pas rivés à leur emploi. Une certaine indépendance existe qui explique peut-être les difficultés du contremaître à faire

exécuter ses ordres. Il s'en plaint: "F. Benoît me dit qu'il ne se gênerait pas de prendre de l'huile pour huiler ses souliers. Bien fantasque de le faire sans me demander l'huile (54)." A une autre occasion, il laisse entendre à son patron que celui-ci est le premier responsable de ses difficultés: "ils sont maîtres, dit-il, je ne peux pas les envoyer, tu me les renvoies et ils sont fiers de cela; je leur ai entendu dire. J'ai voulu faire comme tu m'as dit (faire le maître) et j'en ai eu disgrâce (55)." Mais les relations entre Gouin et Lemay n'expliquent pas tous les cas d'insubordination, point s'en faut. Jugeons-en par quelques exemples. En décembre 1866, Gouin a besoin d'employés pour exécuter une tâche en dehors du chantier. Son contremaître, chargé de faire le recrutement, se bute au refus des bûcherons qui "prétendent n'être pas engagés pour ailleurs qu'ici (56)." Dans un autre chantier de Gouin, Lemay qui n'est pas le contremaître est incapable d'obtenir que le "cook" lui apporte du bois et fasse la cuisine comme il l'exige. Le même jour, un autre employé de ce chantier, sympathisant avec le cuisinier, signifie clairement à Lemay qu'il est engagé sous les ordres d'un autre contremaître et qu'il partira plutôt que de se plier à ses exigences. Il est donc évident que certains travailleurs forestiers sont soucieux de faire respecter à la lettre leur contrat de travail. Un dernier exemple l'illustre amplement: un charretier nouvellement engagé refuse d'être affecté

(54) ASTR, NIG39-52, Lemay à Gouin, 7 octobre 1867.

(55) Ibidem.

(56) ASTR, NIG39-45, 24 décembre 1866.

même temporairement à une autre tâche. Il quitte le chantier en prétextant qu'il n'a pas été engagé pour autre chose que le "charroyage".

L'indiscipline et la désobéissance peuvent entraîner le congédiement. C'est ce qui arrive en janvier 1866 à deux employés qui, au dire de Lemay, ne gagnent pas leur salaire et perdent leur temps. Cependant, cette correspondance ne révèle aucun cas de poursuite judiciaire ou de mesures disciplinaires comme en permet la loi qui régit les relations de travail en forêt à cette époque. Par ailleurs, les journaux ne mentionnent que très rarement des poursuites pour désertion de chantier (57). Avant de conclure qu'il y avait peu d'infractions aux règlements ou que les employeurs n'usaient que peu ou pas de leur droit de recours, il faudra orienter la recherche du côté des archives judiciaires, car les dispositions de la loi de 1870, nous l'avons vu, indiqueraient le contraire, particulièrement en ce qui a trait aux désertions. On peut croire néanmoins que l'abondance de la main-d'œuvre n'est pas de nature à encourager un tel recours. La mobilité dans le chantier de Lemay, les arrivées fréquentes d'hommes qui cherchent du travail donnent du poids à cette hypothèse. De plus, la plupart des contrats d'engage-

(57) Le Constitutionnel du 20 novembre 1882 rapportait que trois hommes avaient été condamnés à une amende de \$25.00 chacun ou à deux mois de prison pour avoir déserté l'ouvrage.

Le Trifluvien du 15 octobre 1892 annonçait pour sa part l'arrestation et la condamnation aux frais d'un homme ayant quitté sans permission son emploi à la Saint-Maurice Lumber.

ment autorisent l'employeur à retenir les gages de l'employé qu'il congédie s'il juge que celui-ci lui a fait ou causé des dommages. Si la main-d'œuvre ne manque pas, on comprendra que ceci devient un bon moyen de la faire travailler à très bon marché, quand ce n'est pas uniquement pour le logement et la nourriture. Par contre, dans un contexte de rareté de main-d'œuvre, on peut supposer que l'application des règlements devient impérative particulièrement dans les cas de désertion où elle prend valeur d'exemple. La loi de 1870 est probablement l'expression de cette nécessité car on sait qu'à cette époque, la production de bois d'œuvre est en pleine expansion et requiert de plus en plus de bras.

Les travailleurs forestiers, aussi bien que ceux de l'industrie au 19e siècle, sont donc sujets à l'arbitraire de patrons à qui la législation laisse la porte ouverte à bien des abus. D'aucuns le sentent avec plus d'acuité. Pour certains, la vie en forêt n'est pas plus dure, somme toute, que leur vie d'agriculteur ou de colon. Aux yeux des uns, la forêt est une jungle; pour les autres, c'est un monde familier, une famille élargie et bien souvent une famille tout court, chez les petits sous-traitants, par exemple, où la solidarité fait contrepoids aux vicissitudes du labeur quotidien. Ces contrastes dont on ne peut négliger l'importance sont issus de la conjonction de facteurs multiples: la taille de l'employeur, le lieu de travail, la conjoncture économique, etc.. En dépit du caractère apparemment statique des conditions de vie et de travail en forêt jusqu'aux années 1930, l'évolution en dents de scie peut-être,

a suivi son cours, ponctuée de reculs parfois brutaux, mais aussi de pas importants, surtout au cours des premières décennies du 20e siècle.

CHAPITRE III

Profil de la main-d'oeuvre forestière en Mauricie en 1861

1. Le recensement
2. L'origine géographique de la main-d'oeuvre
3. L'âge et l'état civil de la main-d'oeuvre
4. Les contremaîtres

1. Le recensement

Dès 1851, on note la présence de chantiers de coupe de bois dans le recensement du comté de Champlain (1). Cependant, ce dénombrement ne fut certes pas systématique puisqu'on n'en retrouve que cinq regroupant 81 personnes, ce qui est probablement très en dessous du nombre réel de chantiers cette année-

(1) Recensement du Canada, comté de Champlain, paroisse de Saint-Prosper et chantiers, 1851.

là (2). Toutefois, il faut se rappeler que les travaux d'aménagement de la rivière Saint-Maurice qui donneront le coup d'envoi à l'exploitation de la forêt mauricienne ne débutent que l'année suivante, soit en 1852. C'est également cette année-là que l'espace forestier est divisé en concessions et que se font les premiers affermages.

Les années 1860 correspondent par contre à une phase d'expansion de l'exploitation forestière en Mauricie en ce qui a trait au bois de sciage. Il faut donc s'attendre à y trouver un nombre croissant de chantiers. Encore faut-il que la date du recensement coïncide avec la saison de coupe, ce qui est le cas en 1861, alors qu'en 1871, d'après les notes des recenseurs, le recensement aurait eu lieu au mois d'avril dans le comté de Champlain et pendant l'été dans celui de Saint-Maurice (3).

Le recensement de 1861 est pour ainsi dire une source unique en son genre, dans la Mauricie à tout le moins. L'introduction du recenseur annonce qu'il a dénombré 1 226 personnes réparties dans 75 chantiers. Après un examen attentif de l'ensemble du recensement, nous nous sommes rendue compte qu'il ne s'agit pas uniquement de chantiers de coupe de bois mais que le recenseur a également dû visiter des établissements de colons ou

(2) L'arpenteur Hilarion Legendre rapporte que "plusieurs chantiers de billots ont été faits sur la Seigneurie de Batiscan du rapide Manigonce à la rivière Mattawin; il a été fait aussi dans le même endroit des chantiers de bois équarris /.../. L'arpenteur fait rapport en 1847. JALC, 1850, vol. 9, app. no 2 (W.W.).

(3) Recensement du Canada, comtés de Champlain et Saint-Maurice, 1871, notes des recenseurs.

d'amérindiens situés en dehors des territoires organisés.

Cette constatation a donné lieu à une sélection fondée sur des critères précis, tels que la profession déclarée par les occupants, la nature du bâtiment qu'ils habitent, le lieu déclaré de résidence permanente, la présence d'une femme ou d'enfants en bas âge, et enfin, l'absence de chevaux ou autres animaux de trait. Ce tamisage a réduit le total à 60 chantiers et 1 126 personnes. Après une investigation dans les recensements des paroisses du comté de Champlain pour la même année, nous avons pu ajouter un chantier regroupant 17 hommes situé dans la paroisse de Saint-Tite. Quant au recensement du comté de Saint-Maurice, il ne recelait finalement que deux chantiers dans la paroisse de Saint-Barnabé, comptant respectivement 10 et 22 hommes. La discordance des renseignements qui s'y trouvent par rapport à l'ensemble du dossier en a justifié l'exclusion.

Notre étude porte donc sur 1 143 travailleurs répartis dans 61 chantiers. Le recenseur indique que ces chantiers sont situés sur un espace de 150 milles le long de la rivière Saint-Maurice et de 120 milles le long de la rivière Batiscan. Il mentionne de plus que certains chantiers sont situés sur des tributaires de ces deux cours d'eau. On ne trouve cependant aucune indication précise quant à la localisation des chantiers visités. On y décrit sommairement la construction, en planche ou en bois rond. On peut en déterminer le nombre d'occupants, le nombre d'animaux de trait, leur espèce et leur valeur en dollars. Sur chaque individu, nous avons

relevé les détails suivants: nom, emploi au chantier (4), lieu de naissance (5), lieu de résidence, âge, état civil, s'il est âgé de plus de vingt ans et ne sait lire ou écrire. C'est à partir de ce corpus que nous définirons le profil de la main-d'œuvre forestière mauricienne dont le nombre total est difficile à évaluer avec justesse. En effet, il n'y a pas de statistiques officielles à cet égard. En 1859, l'agent des bois de la Couronne sur le Saint-Maurice, A.J. Russel, estime que "le nombre total des hommes employés par les fabricants pour tirer leur bois et le faire scier aux moulins des Gros Rapides, de Sainte-Anne et Batiscan est de 750 environ (6)." Il ajoute que la maison Norcross et Philipp qui a cessé ses affaires dans l'été de 1857 employait plus de 600 hommes. S'il faut en croire cette estimation, notre échantillon serait plus que représentatif de ce groupe de travailleurs. Les indications que l'on note quelques années plus tard dans un journal local estiment le nombre d'hommes oeuvrant dans la région à 3 000 (7). Entre les saisons 1860-61 et 1868-69, la seule coupe du pin blanc et rouge a plus que triplé, passant de 104 011 billots à 367 637, alors que la coupe de l'épinette blanche et rouge accusait elle aussi une hausse, quoique moins substantielle, allant de 50 242 billots en 1860-61 à 56 903 en

(4) Peu de distinctions sont faites à cet égard. Les travailleurs sont inscrits comme "labourer" ou comme "foreman".

(5) Il s'agit de la province ou du pays.

(6) Rapport d'inspection de l'agence des bois de la Couronne sur le Saint-Maurice, par A.J. Russel, 1859, dans JALC, 1863, Vol. 21, (no 8).

(7) Journal des Trois-Rivières, 25 janvier 1867.

1868-69 (8). De telles augmentations nécessitent certainement des modifications de pareille importance au niveau de la main-d'oeuvre, si bien que, ces données prises en compte, on peut considérer que le groupe témoin utilisé aux fins de cette étude reflète assez bien la situation prévalant dans le milieu forestier en 1861.

2. L'origine géographique de la main-d'oeuvre

Les mutations que connaît le marché du bois et la place de plus en plus importante que prend la Mauricie dans la production de bois d'oeuvre au cours du siècle dernier impliquent, comme nous l'avons vu précédemment, des besoins plus grands de main-d'oeuvre. On sait qu'au 20e siècle, la main-d'oeuvre forestière est passablement mobile. Esdras Minville décrit ainsi le phénomène:

L'ouvrier forestier /.../ s'emploie où il peut et quand il peut, selon les fluctuations et les déplacements dans l'espace de l'exploitation forestière. Il lui arrive souvent d'aller chercher au loin du travail, de partir de but en blanc vers certaines régions où on lui dit qu'il lui sera possible de louer ses services et de partir décidé d'avance à accepter ce qu'il trouvera là où il le trouvera. Tels ces travailleurs de la forêt qui quittent la Gaspésie, par exemple, ou certaines régions agricoles de la vallée du Saint-Laurent, tantôt pour le lac Saint-Jean, tantôt pour d'autres parties de la Province ou du pays (9).

(8) René Hardy et al., L'exploitation forestière en Mauricie, dossier statistique: 1850-1930, Publication du Groupe de recherche sur la Mauricie, Cahier no 4, Université du Québec à Trois-Rivières, décembre 1980, pp. 22 et 27.

(9) Minville, La forêt, p. 312.

Ces déplacements de main-d'oeuvre ne sont pas l'apanage des travailleurs du 20e siècle. Dès le début des années 1870, les bûcherons de la Mauricie se dirigent vers l'Outaouais pour y trouver de l'emploi. Le Constitutionnel rapporte en 1872 que plusieurs hommes sont partis travailler dans les chantiers de M. Gouin sur la Gatineau et que les grandes "maisons" de l'Ottawa engagent beaucoup de travailleurs d'ici (10). Au début de la décennie 1880, certains vont même chez nos voisins du sud, dans le Michigan, par exemple, où le même journal rapporte que "cinquante bûcherons ont quitté Trois-Rivières pour travailler dans les chantiers de M. Stevens, à Sainte-Hélène (11)." En est-il de même en 1860, alors que les moyens de transport et les voies de communication sont encore peu développés? La Mauricie attire-t-elle aussi les travailleurs d'autres régions? Ce sont autant de questions et d'autres encore, sur la participation du monde rural, par exemple, auxquelles le tableau suivant apportera un certain éclairage.

(10) Le Constitutionnel, 19 août 1872.

(11) Ibid., 16 août 1882.

TABLEAU IIILieux de résidence par régions

		<u>Nombre</u>	<u>%</u>	<u>Nombre</u>	<u>%</u>
REGION DE TROIS-RIVIERES					
Saint-Maurice (12)		440	46,5%	440	38,6%
Batiscan (13)		390	41,2%	390	34,1%
Rivière-du-Loup (14)		44	4,6%	44	3,8%
Rive sud (15)		73	7,7%	73	6,3%
TROIS-RIVIERES	<u>TOTAL</u>	947	100 %	<u>947</u>	<u>82,8%</u>
REGION DE QUEBEC (16)				121	10,6%
REGION DE MONTREAL (17)				39	3,4%
AUTRES REGIONS				36	3,2%
	<u>TOTAL</u>			<u>1 143</u>	<u>100 %</u>

-
- (12) Comprend les territoires non organisés, Trois-Rivières, Pointe-du-Lac, Saint-Etienne, Shawinigan, Sainte-Flore, Saint-Maurice, Mont-Carmel, Cap-de-la-Madeleine.
- (13) Comprend Champlain, Sainte-Anne-de-la-Pérade, Batiscan, Sainte-Geneviève, Saint-Narcisse, Saint-Prosper, Saint-Stanislas, Saint-Tite.
- (14) Comprend Yamachiche, Saint-Léon, Sainte-Ursule, Saint-Paulin, Maskinongé, Rivière-du-Loup.
- (15) Comprend Saint-Grégoire, Bécancour, Gentilly, Blandford.
- (16) Comprend sur la rive nord, toutes les paroisses situées à l'est de Sainte-Anne-de-la-Pérade, et sur la rive sud à l'est de Gentilly.
- (17) Comprend sur la rive nord, toutes les paroisses situées à l'ouest de Maskinongé et sur la rive sud à l'ouest de Saint-Grégoire.

Le Tableau III nous révèle que la région de Trois-Rivières fournit à elle seule 82,8% de la main-d'oeuvre recensée. Ceci confirme le caractère régional du réseau d'exploitation forestière mauricien qui s'articule essentiellement autour de trois axes fluviaux: les rivières Saint-Maurice, Batiscan et la rivière du Loup. Les agglomérations riveraines ou situées à proximité du Saint-Maurice retiennent la part la plus substantielle du total avec 46,5% de la main-d'oeuvre régionale. Mais ce qu'il est surtout intéressant de noter, c'est la contribution quasi équivalente de la Batiscanie d'où proviennent 41,2% des travailleurs de la région.

Il en est tout autrement de la rivière du Loup qui ne compte que pour 4,6% de la main-d'oeuvre recensée. Il faut toutefois se rappeler que les chantiers dénombrés se trouvent le long de la Batiscan et du Saint-Maurice. Comme nous l'avons vu précédemment, seulement deux chantiers ont été recensés dans le comté de Saint-Maurice (18) alors que les recenseurs de Maskinongé n'en ont visité aucun. Le Tableau III rend donc uniquement compte du fait que les travailleurs de ces comtés se déplacent peu vers le Saint-Maurice ou la Batiscan, car à cette époque, les forêts bordant les rivières du Loup, Maskinongé, l'Assomption, etc., font également l'objet d'une exploitation qui emploie certainement une partie de la main-d'oeuvre locale. Quant à la rive sud, elle n'abrite pas plus de 7,7% des bûcherons mauriciens.

(18) Ces 2 chantiers ne sont pas comptés dans la statistique. Nous en avons exposé les raisons précédemment.

La part de la région de Québec est relativement importante par rapport à l'ensemble. La ville de Québec elle-même y est pour beaucoup, fournissant 6,8% du total de la main-d'oeuvre, ce qui s'explique probablement par la présence en Mauricie d'entrepreneurs comme George Benson Hall qui fait flotter le bois coupé sur ses concessions mauriciennes jusqu'à Montmorency où se trouvent ses installations pour le sciage. Nous avons vu précédemment que plusieurs contrats d'engagement sont assortis de cette obligation de faire la "drave" jusqu'à Québec.

La région de Montréal, par contre, demeure très minoritaire. C'est peut-être que cette ville en processus d'industrialisation connaît de façon plus serrée une main-d'oeuvre dont elle a grand besoin. De plus, les chantiers de la Gatineau et de l'Outaouais, qui se trouvent aussi à proximité de la métropole, drainent probablement une partie des effectifs disponibles.

Les travailleurs provenant des autres régions ou provinces sont peu nombreux. Ils arrivent surtout du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie et du Nouveau-Brunswick où l'exploitation forestière a déjà fait sa marque et développé un savoir-faire chez ces salariés. Ce sont des groupes de cinq, six ou huit personnes qui partent éventuellement ensemble de leur paroisse d'origine pour venir s'enfoncer dans la forêt mauricienne, quelques-fois sous la direction d'un contremaître. C'est le cas de deux chantiers dont l'un dirigé par un homme du Nouveau-Brunswick et l'autre de Trois-Pistoles.

On constate également que le milieu urbain est assez bien représenté dans la main-d'oeuvre forestière. En effet, les villes de Québec, Trois-Rivières et Montréal, cette dernière dans une moindre proportion, contribuent pour 20,9% du total. L'apport de Trois-Rivières est évidemment plus élevé, mais il faut se rappeler qu'en 1861, Trois-Rivières n'est pas encore une ville au sens où nous l'entendons aujourd'hui. On y recense encore bon nombre d'agriculteurs alors que le réseau industriel est très peu développé. Pas même une scierie de quelqu'importance n'y fonctionne à ce moment-là, le "moulin des Américains" étant fermé depuis quelques années.

Le monde rural se distingue pour sa part par une participation massive (79,1%). Cela ne signifie toutefois pas qu'il s'agisse uniquement de paysans. Les noyaux villageois des paroisses rurales fournissent certainement un certain contingent de travailleurs qu'il n'est pas possible d'identifier à la paysannerie. C'est le cas de Saint-Stanislas, par exemple, où la scierie Price embauche des journaliers que l'on retrouve probablement en forêt durant la saison froide. Cette dernière paroisse, point de départ de la colonisation en Batiscanie, fournit d'ailleurs à elle seule plus de bras que la ville de Trois-Rivières, avec tout près de 17% de la main-d'oeuvre totale. Il faut aussi souligner un autre fait que le Tableau III ne permet pas de saisir. En effet, 171 personnes ou 15% de l'ensemble résident dans des territoires non organisés, c'est-à-dire en dehors des limites des paroisses. Il s'agit de colons

auxquels viennent se joindre les gens de Saint-Narcisse, Saint-Tite, Sainte-Flore, etc., où les terres sont encore en partie à l'état de défrichement. Ceci donne une idée de la relation étroite entre colonisation et exploitation forestière à cette époque.

3. L'âge et l'état civil des travailleurs

Le recensement fournit aussi des informations concernant l'âge et l'état civil des travailleurs forestiers pour lesquels, à notre connaissance, il n'y avait pas de données précises. Le tableau suivant regroupe la main-d'œuvre par catégories d'âge:

TABLEAU IV

Répartition des travailleurs forestiers selon l'âge

	<u>Nombre</u>	<u>Pourcentage</u>
15 ans et moins	13	1,2%
16 ans à 20 ans	311	27,2%
21 ans à 25 ans	331	29,0%
26 ans à 35 ans	248	21,7%
36 ans à 45 ans	140	12,2%
46 ans à 60 ans	79	6,9%
61 ans et plus	6	0,5%
Non mentionné	15	1,3%
TOTAL	1 143	100 %

La première constatation qui se dégage du Tableau IV concerne les garçons de 15 ans et moins qui sont rares dans les chantiers, comparativement à la situation dans les manufactures au 19e siècle. Ceci n'étonne guère si l'on songe à la difficulté du travail en forêt à cette époque. Le seul fait de devoir parcourir à pied des distances atteignant 70 à 80 kilomètres, parfois plus, pour se rendre à leur lieu de travail constitue déjà un obstacle majeur pour cette catégorie d'âge. La force physique et l'habileté qu'exigent les opérations d'abattage concourent aussi à décourager les ardeurs de ces adolescents. Le plus souvent accompagnés de leur père ou d'un frère plus âgé, ceux qui montent en forêt sont généralement affectés à des travaux moins rudes. Ils assurent l'entretien du camp, aideront à la cuisine ou veilleront à l'approvisionnement en eau. Dans le langage des forestiers, on les désigne sous le nom de "chore boy" (19).

Pour les mêmes raisons, probablement, les hommes de 61 ans et plus sont eux aussi pratiquement absents de la forêt. Ils représentent à peine 0,5% de la main-d'œuvre totale. De même que leurs cadets, leur âge commande des tâches moins exigeantes, comme l'entretien des chemins (on nomme ces hommes les "tigui-

(19) Tiré de nos entrevues avec des forestiers. L'expression vient du mot anglais "chore" qui signifie corvée, travaux du ménage.

dis" (20)) ou de l'équipement de chantier.

La grande majorité de la main-d'oeuvre (56,2%) se recrute donc chez les jeunes hommes âgés de 16 à 25 ans. C'est l'âge où l'on n'est pas encore attaché à la terre, où l'on acquiert son indépendance. Déjà, entre 26 et 35 ans, on fréquente moins les chantiers (21,9%). A partir de 36 ans, le foyer en retient un plus grand nombre encore, de telle sorte que, passé le cap de la quarantaine, les hommes semblent délaisser cette activité saisonnière au profit de leur ferme ou d'un emploi plus régulier.

TABLEAU V

L'état civil des travailleurs

	<u>Nombre</u>	<u>Pourcentage</u>
Marié	380	33,2%
Célibataire	709	62,0%
Veuf	17	1,6%
Non mentionné	37	3,2%
<u>TOTAL</u>	<u>1 143</u>	<u>100 %</u>

(20) D'après nos informateurs, cette expression a un caractère péjoratif. On comprend pourquoi si l'on sait que Dulong trouve l'origine de ce mot dans l'anglais "Chickadee", oiseau qui picossait dans le crottin le long des chemins. Gaston Dulong, Gaston Bergeron, Le parler populaire du Québec et de ses régions voisines, Atlas linguistique de l'est du Canada, Québec, Editeur officiel (Coll. "Etudes et dossiers"), 1980, Vol. 5, question 1276.

Le Tableau V confirme la tendance observée précédemment, mais si les responsabilités familiales pèsent dans la décision d'aller en forêt, nécessité oblige, car il n'en demeure pas moins que le tiers de la main-d'oeuvre est constitué de chefs de famille, contre 62,0% de célibataires.

A ce profil des individus, le recensement permet d'ajouter des précisions concernant le niveau d'alphabétisation chez les personnes âgées de 20 ans et plus. Dans notre groupe, 933 hommes se trouvent dans cette catégorie, dont 628 ou 67,3% ont répondu qu'ils ne savaient lire ou écrire. Parmi les divers groupes d'âge, les plus frappés par l'analphabétisme sont les hommes âgés de 36 à 45 ans, chez qui l'on retrouve 78,7% d'illettrés, et ceux de 61 ans et plus où 5 hommes sur 6 ont déclaré ne savoir lire ou écrire. Les autres groupes se tiennent très près de la moyenne, soit autour de 65%.

Les études sont rares sur le sujet pour le 19e siècle québécois, aussi est-il difficile de comparer ces données à celles d'autres populations, urbaines ou rurales. Cependant, ces chiffres peuvent s'expliquer, si l'on considère qu'en 1842, "il existe dans le Bas-Canada, 804 écoles primaires en activités et qu'elles desservent 4 935 élèves. C'est très peu pour une population totale d'environ 700 000 habitants, dont 111 244 enfants âgés de 5 à 15 ans (21)."

(21) R. Durocher, P.-A. Linteau et J.-C. Robert, Histoire du Québec contemporain, Montréal, Boréal Express, 1979, pp. 239-240.

Cette situation s'améliore passablement pendant les deux décennies suivantes puisqu'en 1866, il y a 3 589 écoles primaires pour 178 961 élèves (22). Les plus jeunes ont peut-être profité de ces améliorations, car si l'on se fie aux chiffres que nous avons recueillis, il semble qu'ils soient moins frappés par l'analphabétisme que leurs aînés.

4. Les contremaîtres

Très peu de distinctions sont faites dans le recensement en ce qui a trait à la profession des hommes dans les chantiers. À part quelques mentions de cuisiniers ou de charretiers, on classe généralement les hommes sous le terme vague de "labourer" ou sous celui de "foreman". Nous avons cru bon d'isoler ces derniers pour déterminer si des caractéristiques particulières les séparent du profil de l'ensemble quant à leur âge, leur état civil et leur origine géographique.

(22) Ibidem.

TABLEAU VIAge des contremaîtres

	<u>Nombre</u>	<u>Pourcentage</u>
20 ans	1*	1,6%
21 ans à 25 ans	7	11,5%
26 ans à 35 ans	19	31,1%
36 ans à 45 ans	14	23,0%
46 ans à 60 ans	18	29,5%
61 ans et plus	0	0
Non mentionné	2	3,3%
 TOTAL	<u>61**</u>	<u>100 %</u>

* Ce contremaître partage la direction du chantier avec un autre âgé de 51 ans.

** Ce nombre, quoiqu'il corresponde au nombre de chantiers recensés, ne signifie pas qu'il y ait 1 contremaître par chantier. Dans certains cas il y en a deux, dans d'autres aucun.

TABLEAU VIIEtat civil des contremaîtres

	<u>Nombre</u>	<u>Pourcentage</u>
Marié	45	73,8%
Célibataire	15	24,6%
Veuf	0	0
Non mentionné	1	1,6%
 TOTAL	<u>61</u>	<u>100 %</u>

Le Tableau VI démontre que les contremaîtres se recrutent majoritairement dans les catégories plus âgées. La pyramide se trouve pratiquement inversée comparativement à celle de l'ensemble des travailleurs (Tableau IV). Le groupe des 16 à 25 ans ne compte plus que pour 13,1% chez les contremaîtres alors qu'il constituait plus de la moitié (56,2%) de la main-d'oeuvre recensée. De même, le groupe des 46 à 60 ans est-il fortement représenté parmi les contremaîtres (29,5%), contrairement à sa position dans l'ensemble qui n'était que de 7,4%. Si cette dernière constatation ne surprend guère, on peut s'étonner de voir qu'un nombre non négligeable de jeunes hommes se soient vus confier la responsabilité d'un chantier.

En ce qui a trait à l'état civil, le Tableau VII révèle une inversion tout aussi radicale. Par rapport à l'ensemble des travailleurs où dominaient les célibataires avec 62,0%, les contremaîtres sont mariés dans une proportion de 73,8%. Si, l'âge et les responsabilités familiales tiennent les hommes plus à l'écart de la vie de chantier, ils leur confèrent par contre un statut particulier lorsqu'ils s'y rendent et les postes de direction demeurent presque leur chasse-gardée.

Mais qui sont donc ces meneurs d'hommes? Sont-ils étrangers à la région ou, au contraire, a-t-on tendance à engager des personnes mieux connues dans le milieu?

TABLEAU VIIIL'origine géographique des contremaîtres*

	<u>Nombre</u>	<u>%</u>	<u>Nombre</u>	<u>%</u>
REGION DE TROIS-RIVIERES				
Saint-Maurice	16	32%		26,8%
Batiscan	24	48%		39,4%
Rivière-du-Loup	2	4%		3,3%
Rive sud	8	16%		13,1%
	<u>TOTAL</u>	50	100%	<u>50</u>
				<u>82,0%</u>
REGION DE QUEBEC			6	9,8%
REGION DE MONTREAL			3	4,9%
AUTRES REGIONS			2	3,3%
	<u>TOTAL</u>		<u>61</u>	<u>100 %</u>

* Voir notes du Tableau III.

Suivant le mouvement général, les contremaîtres sont en majorité issus de la région de Trois-Rivières. On constate que la sous-région de la Batiscanie est fort bien représentée chez les contremaîtres avec au-delà de 39% du total. Dans un tableau plus détaillé, on pourrait observer que la paroisse de Saint-Stanislas se distingue encore ici en fournissant aux chantiers 11 de leurs 61 contremaîtres, soit environ 1 sur 5. De plus, sur les 8 chantiers où il n'y a pas de contremaître d'identifié, 5 sont entièrement composés d'hommes provenant de cette paroisse.

Il y a donc chez les employeurs un souci très net de doter leurs hommes de dirigeants avec lesquels ils sont familiers et cette tendance se confirme si l'on regarde de plus près les chantiers. Ainsi, par exemple, l'un des chantiers où se trouvent des hommes de Saint-Stanislas et d'autres de Québec est dirigé conjointement par deux contremaîtres venant respectivement de ces deux endroits. On pourrait même croire, comme c'est souvent le cas du contremaître de Georges-Alexandre Gouin, que celui qui dirige le chantier a quelque chose à voir avec l'embauche des travailleurs quand il n'en est pas entièrement responsable.

En débordant le cadre du recensement, il est possible d'ajouter à la connaissance que nous avons des contremaîtres. A titre d'exemple, nous avons confronté la liste des contremaîtres recensés en 1861 avec une liste de personnes ayant eu des activités de sous-traitance dans la région pendant la période (23). Il en ressort qu'un contremaître sur trois a effectivement été sous-traitant et, ce qui est fort intéressant, dans la majorité des cas avant 1860. Ceci donne non seulement du poids à l'hypothèse voulant que les contremaîtres jouent un rôle dans le recrutement de la main-d'œuvre mais encore peut-on en déduire que le fait d'être sous-traitant est en relation avec celui de devenir contremaître. C'est un aspect qui mériterait sans doute d'être approfondi.

(23) Liste établie par Benoît Gauthier basée sur le dépouillement de 250 contrats de billots. Cette liste a été augmentée d'autant depuis et il est probable qu'une nouvelle confrontation donnerait des résultats plus probants.

En dernier lieu, soulignons une autre particularité de ce groupe de dirigeants. Les données sur le niveau d'alphabétisation indiquent que 57,3% des contremaîtres ne savent ni lire ni écrire. Il y a donc un écart sensible entre eux et leurs hommes à ce point de vue, mais ce que ces chiffres révèlent finalement, c'est que la position de contremaître n'exige pas nécessairement de connaissances plus étendues que celles de simple bûcheron et que l'âge et l'expérience demeurent les meilleures garanties de réussite aux yeux de l'employeur.

De l'ensemble des données exposées dans ce chapitre se dégage le profil du travailleur forestier mauricien: originaire de la région, le plus souvent issu du monde rural, il est âgé de 25 ans ou moins, il est célibataire et peu instruit. Son contremaître ne se distingue de lui que par son âge et son expérience; il est fréquemment issu du même milieu et rarement plus instruit que ses hommes. On peut également observer un autre fait important. La Batiscanie, et plus spécifiquement la paroisse de Saint-Stanislas, se présente comme un important réservoir de main-d'œuvre pour la forêt mauricienne. C'est donc vers cette paroisse que nous nous tournerons maintenant pour tenter de saisir l'impact du travail forestier sur la communauté villageoise.

CHAPITRE IV

Le cas de Saint-Stanislas

1. La paroisse
2. La population et les chantiers
3. Les bûcherons au village

1. La paroisse

Si l'érection canonique de la paroisse de Saint-Stanislas-de-la-rivière-des-Envies date de 1833, l'occupation humaine y est par contre beaucoup plus ancienne. C'est vers 1786 qu'y fût érigée la première chapelle et un document antérieur atteste qu'en 1756, on demandait déjà la construction d'une église (1). Au recensement de 1790, on dénombre 194 personnes à l'établissement.

(1) Janine Trépanier-Massicotte, Chez-nous en Nouvelle-France, 1608-1787, Trois-Rivières, Bien Public, 1978, p. 80.

sement situé à la confluence des rivières des Envies et Batiscan. Cependant, ce n'est qu'avec le 19e siècle que la colonisation donnera à cette paroisse son caractère définitif. Plusieurs fois amputée au cours de cette période, au profit de Saint-Narcisse d'abord, puis de Saint-Tite et enfin d'autres paroisses comme Saint-Adelphe, Sainte-Thècle et Saint-Séverin. à la fin du siècle, elle est le point de départ du peuplement du bassin de la rivière des Envies.

Selon le cadastre abrégé de la seigneurie de Batiscan (2), la partie habitée de la paroisse s'étend en 1860 jusqu'aux rangs de la rivière Mékinac, qui constituent en 1863 la limite nord de la nouvelle paroisse de Saint-Tite.

La population y atteint son maximum de 3 428 habitants en 1883 (3). En 1861, la paroisse compte 2 378 habitants répartis dans environ 375 familles. De ces familles, 327 peuvent être considérées comme agricoles. La population non-agricole de la paroisse se chiffre autour de 309 personnes, incluant les célibataires, les chefs de famille, leurs épouses, leurs enfants et les personnes qui habitent sous leur toit au moment du recen-

(2) Canada (prov.), Cadastre abrégé des seigneuries appartenant à la Couronne déposé au greffe de Québec, chez le Receveur général et au Bureau des Terres de la Couronne, suivant les dispositions des statuts refondus pour le Bas-Canada, chapitre 41, sections 25-26 et 27 et publié sous l'autorité des commissaires, Québec, Imprimerie George Desbarats, 1863.

(3) Jean Roy et autres, Les populations municipales et paroissiales de la Mauricie, dossier statistique 1850-1971, Trois-Rivières, Publication du Groupe de recherche sur la Mauricie, U.Q.T.R., Cahier no 3, 1980, p. 194.

sement (4). En tout, pas plus de 68 individus ne déclarent des professions autres qu'agricoles. De ceux-là, 24 se disent journaliers, le reste étant constitué de quelques membres de professions libérales, de commerçants et d'artisans. Quelques professions liées à l'exploitation de la forêt, inspecteur de bois ou commerçant (5) complètent ce tableau.

L'activité principale y est donc sans contredit l'agriculture, même si William Price y fournit du travail saisonnier à quelques 200 hommes pour abattre et transformer plusieurs milliers de billes annuellement (6).

C'est en 1834 que cet entrepreneur achète sa première scierie dans la paroisse. Il en acquiert quelques autres au cours de la décennie suivante et s'accapare des concessions forestières batiscannaises, faisant de cette région son empire et insufflant du même coup à Saint-Stanislas une véritable vocation forestière. Au moment même où l'exploitation de la forêt le long du Saint-Maurice en était à ses premiers balbutiements, les gens de Saint-Stanislas et des environs avaient déjà acquis auprès de Price un savoir-faire qui, comme nous avons pu le voir, les place au premier rang dans la main-d'œuvre mauricienne.

Dans ce contexte, il n'est donc pas étonnant de constater

(4) Ces données tirées du recensement nominatif de 1861 ont été colligées par Alain Gamelin, U.Q.T.R., inédit.

(5) Il faut entendre sous-traitant pour commerçant de bois dans ces cas.

(6) René Hardy et al., L'exploitation forestière..., p. 98.

que l'apport de main-d'œuvre forestière provenant de cette paroisse soit aussi élevé que 17% du total de la main-d'œuvre recensée dans les chantiers. Cette contribution spectaculaire mérite d'être analysée de l'intérieur, c'est-à-dire en regard de la population de la paroisse.

2. La population et les chantiers

Le recensement de la paroisse nous apprend que sur une population totale de 2 378 habitants, 1 197 sont de sexe masculin. La composition par groupes d'âge de la population masculine de Saint-Stanislas se présente comme suit:

TABLEAU IX

Population masculine de Saint-Stanislas
par catégories d'âge*

	<u>Nombre</u>	<u>Pourcentage</u>
15 ans et moins	604	50,5%
16 ans à 20 ans	131	10,9%
21 ans à 25 ans	93	7,7%
26 ans à 35 ans	136	11,4%
36 ans à 45 ans	81	6,8%
46 ans à 60 ans	103	8,6%
61 ans et plus	49	4,1%
<u>TOTAL</u>	<u>1 197</u>	<u>100 %</u>

* Données colligées par nous d'après le recensement de 1861.

Saint-Stanislas forme donc une population relativement jeune si on la compare à celle de Champlain par exemple qui compte parmi les anciennes paroisses du terroir seigneurial. A Champlain, les 20 ans et moins ne comptent que pour 44,8% (7) de l'ensemble alors qu'à Saint-Stanislas ils totalisent 61,4%. La proportion d'hommes âgés de 61 ans et plus passe à 5,5% comparativement à 4,1% à Saint-Stanislas.

Pour les fins de notre étude, nous ne considérerons que la population masculine de 16 à 60 ans puisque, nous le verrons, c'est bien ce groupe qu'accapare l'exploitation de la forêt. Ils sont au nombre de 544 dans la paroisse. Dans les chantiers, nous en retrouvons 182, soit 33,5% de ce que nous appellerons la population mâle active de Saint-Stanislas, dont on peut dire qu'ils ont passé l'hiver en forêt en 1860-61. C'est une proportion très importante, et il ne s'agit là que d'un minimum. En effet, ce chiffre est basé sur les données du recensement des chantiers et exclut par conséquent tous ceux qui, au cours de cette saison, se sont déplacés vers des chantiers situés à l'extérieur des limites du district de recensement.

Tous les groupes d'âge ne sont pas touchés également par cette participation massive à l'activité forestière. C'est ce que montre le tableau suivant:

(7) Recensement du Bas-Canada d'après l'âge, 1861, comté de Champlain, paroisse de Champlain.

TABLEAU X

Les habitants de Saint-Stanislas
au chantier par catégories d'âge

<u>Population masculine de la paroisse</u>	<u>Résidents de Saint- Stanislas au chantier</u>	<u>% de résidents recensés dans les chantiers en 1861</u>
<u>Nombre</u>	<u>Nombre</u>	
16 ans à 25 ans	224	98
26 ans à 35 ans	136	40
36 ans à 45 ans	81	33
46 ans à 60 ans	103	11
<u>TOTAL</u>	<u>544</u>	<u>182</u>
		<u>33,5%</u>
Non mentionné	0	4
		—

A partir de ce tableau, nous sommes mieux en mesure d'évaluer l'impact de l'exploitation forestière sur la population de la paroisse. Le groupe des 16 à 25 ans participe très activement au travail en forêt avec 43,8% qui quittent le foyer pour passer l'hiver au chantier. Chez les 26 à 35 ans la forêt attire 29,4% des effectifs de ce groupe dans la paroisse, ce qui indiquerait qu'à l'âge où l'on s'installe, où l'on prend femme, on a moins tendance à quitter le foyer pendant la saison froide. Par contre, à partir de 35 ans, cette tendance paraît bien s'infléchir, car ce groupe qui, si on se base uniquement sur la place qu'il occupe au sein de l'ensemble recensé dans les chantiers semble

plus ou moins important, prend une toute autre signification lorsqu'il est replacé dans le contexte de la paroisse. Sur les 81 personnes qui font partie de ce groupe d'âge à Saint-Stanislas, 33 se trouvent en forêt au moment du recensement, ce qui représente 40,7%.

A compter de 45 ans, il est clair que les hommes fréquentent beaucoup moins les chantiers où l'on ne trouve plus que 10,7% d'entre eux. Passés les soixante ans, on est encore plus attaché à la paroisse, semble-t-il, car seulement 4,1% des hommes de cette catégorie montent encore au chantier, suivant en cela la tendance observée précédemment.

Ces constatations mettent en évidence l'influence que peut exercer l'activité forestière sur la communauté villageoise qui, pendant presque six mois de l'année est privée d'une bonne partie de ses éléments les plus dynamiques. L'équilibre du noyau familial se trouve probablement lui aussi bouleversé et la répartition traditionnelle des tâches modifiée par l'absence du père qui confère à la femme autorité et responsabilité quant à l'éducation des enfants mais également quant à l'administration de la famille en général.

Afin de mieux situer ces hommes dans l'activité économique de la paroisse et de mesurer les conséquences de leur départ, nous interrogerons, dans les pages qui vont suivre, la profession de ces bûcherons une fois de retour au village.

3. Les bûcherons au village

Il a été établi qu'à Saint-Stanislas, la principale activité économique est l'agriculture, alors qu'une faible proportion de la population trouve sa subsistance dans des activités d'autres types. Où se situent les travailleurs forestiers dans cet éventail si peu déployé? Nous verrons qu'ils sont, dans une large mesure, le reflet de leur paroisse.

Disons tout d'abord que des 193 personnes de Saint-Stanislas recensées dans les chantiers, 137 (71%) ont pu être retracées par le biais des divers recensements de la paroisse (8). Cet écart s'explique. Les études qui ont jusqu'à présent tenté de jumeler les données nominatives des recensements ont démontré les obstacles qui attendent le chercheur (9). De la simple erreur de transcription à la négligence du recenseur, de l'ignorance à la méfiance et au mensonge du recensé, de multiples facteurs contribuent à faire des recensements, nominatifs ou agricoles, une source bien imparfaite de renseignements.

(8) En fait, le nombre de personnes retracées serait plus élevé, mais nous n'incluons ici que ceux pour lesquels il nous a été possible de trouver des informations aux recensements. Nous avons utilisé les registres de l'état civil pour certains renseignements relatifs à la naissance, au mariage, et particulièrement au décès des individus, mais ceux-ci ne peuvent être que complémentaires dans une étude comme celle-ci. Les recensements nominatifs et agricoles de 1861 et 1871 ont été mis à profit ainsi que le dénombrement effectué par le curé lors de sa visite de 1880 (register de l'état des âmes ou Status animarum).

(9) On peut lire à ce sujet l'article de Raymond Roy, Christian Pouyez et François Martin, "Le jumelage des données nominatives dans les recensements: problèmes et méthodes", dans Histoire sociale/Social History, Vol. XIII, no 25, 1980, pp. 173-193.

Ainsi, les chercheurs de Chicoutimi signalaient-ils le fait qu'au cours de leur enquête sur le Saguenay, ils avaient relevé les cas d'au moins 35 familles qui n'avaient carrément pas été recensés en 1861, alors qu'elles étaient très certainement présentes au moment du recensement (10). Outre ces cas d'omissions qu'il n'est pas toujours possible d'identifier, on constate également que des différences se glissent, d'un recensement à l'autre, entre les noms et prénoms d'un même individu. Comme la méthode utilisée à Chicoutimi en était une de jumelage par couples, il a été possible de raccorder des noms qui, à première vue, n'auraient pu faire l'objet d'un tel lien (11). Pour la même raison, on a pu jumeler des individus qui présentaient un écart pouvant aller jusqu'à 12 ans et même plus entre l'âge qu'ils auraient dû avoir au recensement suivant et l'âge déclaré (12).

Dans l'impossibilité d'effectuer un tel jumelage par couples, nous avons dû, pour notre part, éliminer plusieurs cas. S'il se trouvait un ou des homonymes dans la paroisse (5 Joseph Thiffaut, par exemple, dont 3 sensiblement du même âge), ou si l'âge ne correspondait pas ou présentait un trop grand écart, le rejet s'imposait automatiquement. En ajoutant à ces rejets les cas d'omissions, les personnes qui n'étaient pas dans la paroisse au moment du recensement, etc., le nombre de 137 indi-

-
- (10) Christian Pouyez, Raymond Roy et Gérard Bouchard, "La mobilité géographique en milieu rural: le Saguenay, 1852-1861, dans Histoire sociale/Social History, Vol. XIV, no 27, 1981, p. 125.
- (11) Raymond Roy et al., loc. cit., p. 176.
- (12) Ibid.

vidus retracés se justifie aisément.

Le tableau qui suit illustre les professions ou situations déclarées par ces 137 travailleurs au début des trois décennies que couvre notre enquête:

TABLEAU XI

Evolution des professions des travailleurs
de Saint-Stanislas recensés au chantier en 1861 (13)

	<u>1861</u>		<u>1871</u>		<u>1880</u>	
<u>Profession</u>	<u>Nombre</u>		<u>Profession</u>	<u>Nombre</u>	<u>Profession</u>	<u>Nombre</u>
AGRICULTEUR ⁽¹⁴⁾	44		Agriculteur	31	Agriculteur ⁽¹⁵⁾	24
					Décédé	4
					Non recensé	3
			Journalier	4	Agriculteur	1
					Autre	1
					Non recensé	2
			Décédé	1		1
			Non recensé	8	Agriculteur	3
					Non recensé	5
			<u>TOTAL</u>	<u>44</u>	<u>TOTAL</u>	<u>44</u>

- (13) Les données de ce tableau sont tirées des recensements nominatifs et agricoles de la paroisse pour 1861 et 1871 et du registre de l'état des âmes ou Status animarum de 1880.
- (14) Parmi ceux-ci, un homme se déclare cultivateur sans avoir de terre ou de production agricole.
- (15) Il faut entendre ici une simple déclaration de profession puisque le dénombrement religieux ne tient pas compte de la production agricole.

TABLEAU XI (suite)

		<u>1861</u>	<u>1871</u>	<u>1880</u>	
<u>Profession</u>	<u>Nombre</u>	<u>Profession</u>	<u>Nombre</u>	<u>Profession</u>	<u>Nombre</u>
CHEZ UN PÈRE AGRICULTEUR	59	Agriculteur ⁽¹⁶⁾	27	Agriculteur	19
				Journalier	2
				Décédé	1
				Non recensé	5
		Chez un père agriculteur	8	Agriculteur	3
				Journalier	2
				Non recensé	3
		Journalier	4	Agriculteur	1
				Journalier	1
				Non recensé	1
				Non mentionné	1
		Autre	3	Agriculteur	2
				Non recensé	1
		Décédé	4		4
		Non recensé	13	Agriculteur	2
				Non recensé	11
		<u>TOTAL</u>	<u>59</u>	<u>TOTAL</u>	<u>59</u>
JOURNALIER	5	Autre	1	Agriculteur	1
		Décédé	1		1
		Non recensé	3	Non recensé	3
		<u>TOTAL</u>	<u>5</u>	<u>TOTAL</u>	<u>5</u>

(16) Parmi ceux-ci, 6 se déclarent agriculteurs sans avoir de terre ou de production agricole.

TABLEAU XI (suite)

		<u>1861</u>		<u>1871</u>		<u>1880</u>	
<u>Profession</u>	<u>Nombre</u>		<u>Profession</u>	<u>Nombre</u>		<u>Profession</u>	<u>Nombre</u>
CHEZ UN PÈRE JOURNALIER	3		Journalier	1		Agriculteur	1
			Non recensé	2		Non recensé	2
			<u>TOTAL</u>	<u>3</u>		<u>TOTAL</u>	<u>3</u>
AUTRES SITUATIONS ⁽¹⁷⁾	10		Agriculteur	4		Agriculteur	3
						Non recensé	1
			Chez un père agriculteur	1		Agriculteur	1
			Autres	1		Non recensé	1
			Décédé	1			1
			Non recensé	3		Agriculteur	1
						Non recensé	2
			<u>TOTAL</u>	<u>10</u>		<u>TOTAL</u>	<u>10</u>
NON RECENSE	16		Agriculteur	11		Agriculteur	5
						Journalier	1
						Autre	1
						Non recensé	4
			Journalier	3		Agriculteur	1
						Journalier	2
			Non recensé	2		Agriculteur	2
			<u>TOTAL</u>	<u>16</u>		<u>TOTAL</u>	<u>16</u>
		<u>TOTAL</u>	<u>137</u>				<u>137</u>

(17) Dans cette catégorie, on trouve des situations de plusieurs ordres: un beau-père qui habite chez un gendre agriculteur ou l'inverse, un mesureur de bois, etc.

Compte tenu du portrait de la paroisse en 1861, il n'est pas étonnant de constater que les travailleurs forestiers proviennent en majorité (75%) du milieu agricole, non plus que de trouver dans les chantiers le tiers des journaliers recensés dans la paroisse la même année.

Ce tableau en perspective offre toutefois la possibilité de suivre le cheminement de ces travailleurs sur trois décennies. Ainsi apprend-on qu'en 1871, il reste 31 agriculteurs sur les 44 de 1861, alors que 4 sont devenus journaliers et que 8 n'ont laissé aucune trace. Qu'est-il advenu de ces derniers? Trois d'entre eux réapparaissent en 1880 comme agriculteurs. Quant aux 5 autres, ils ont probablement quitté Saint-Stanislas, car rien dans les registres paroissiaux n'indique qu'ils y sont décédés au cours de la période. Malgré ces quelques absents, ces chiffres nous révèlent un groupe stable et bien établi. En tout, pas plus de 11% de départs sur une période de 20 ans. La mobilité professionnelle est elle aussi très faible avec seulement 4 personnes qui passent de l'agriculture au travail journalier, encore que parmi ces derniers, 1 revienne à l'agriculture en 1880.

Il n'en est pas tout à fait de même pour les fils d'agriculteurs qui, en apparence du moins, éprouvent plus de difficultés à se maintenir sur la terre. Sur les 59 de 1861, 27 sont devenus agriculteurs en 1871 et 8 vivent encore sous le toit paternel. Le travail salarié en accapare 7 et le nombre des absents passe à 13. De ces derniers, 2 se trouvent à Saint-Stanislas en 1880

et sont agriculteurs, les 11 autres n'étant toujours pas recensés. Les 27 qui ont pu accéder à la terre entre 1861 et 1871 demeurent pour leur part assez stables. Dix-neuf d'entre eux travaillent toujours le sol en 1880, deux seulement ont quitté l'agriculture pour le travail journalier, l'un d'eux est décédé et les cinq autres n'ont pu être retracés. Quant à ceux qui vivaient encore chez leurs parents en 1871, trois sont restés dans l'agriculture, 2 ont choisi la voie du travail salarié et les trois derniers ne sont pas recensés en 1880. Au total, donc, 27 agriculteurs en 1880, dont cinq qui avaient déclaré d'autres situations en 1871. Les départs sont ici beaucoup plus nombreux: pas moins de 20 ne laissent aucune trace en 1880, c'est-à-dire le tiers de ces jeunes qui n'auraient pu se fixer dans leur paroisse. Rappelons toutefois que cette dernière a subi une amputation en 1874 au profit de Sainte-Thècle, de telle sorte que certaines de ces absences au recensement de 1880 s'expliquent peut-être par l'établissement de quelques-uns dans cette partie détachée de la paroisse. On constate néanmoins que la terre retient près de la moitié de ses fils, ce qui est considérable compte tenu du contexte démographique à cette époque.

Chez les autres groupes, journaliers, fils de journaliers, etc., qui comptent en tout 34 personnes en 1861, près de la moitié se retrouvent dans le milieu agricole en 1871, dont 11 pour lesquels nous n'avions aucune information en 1861. En 1880, on trouve encore 15 agriculteurs provenant de ces catégories.

En somme, sur les 137 travailleurs forestiers retracés dans la paroisse en 1861, 103 vivent sur la terre la même année, 82 dix ans plus tard et 74 en 1880. Ces seuls chiffres, s'ils ne donnent pas la mesure des continuités et des ruptures illustrées dans le Tableau XI, font ressortir la relation entre l'agriculture et le travail en forêt sur le front pionnier. Ils nous renvoient d'emblée à la problématique du rapport agriculture-forêt et ouvrent la voie à une étude qui porterait sur les pratiques agricoles de ces paysans-bûcherons.

CONCLUSION

Ce mémoire aura contribué nous l'espérons, à situer le bûcheron non plus seulement comme un type culturel, mais aussi et surtout comme un des acteurs de cette histoire du monde ouvrier qui est l'une des préoccupations de la recherche actuelle. En effet, nous avons vu qu'au-delà du mythe émerge un travailleur salarié aux prises lui aussi avec les problèmes inhérents au développement du capitalisme dans le Québec du 19e siècle.

Si cette appartenance au monde ouvrier ne lui est pas toujours reconnue, c'est que dans la majorité des cas, le bûcheron est issu du monde rural et qu'il est partagé entre deux activités économiques: l'agriculture d'une part et le travail salarié d'autre part. A cette dualité s'ajoutent des causes qui relèvent de la nature du travail en forêt qui, au 19e siècle et jusqu'au milieu du 20e siècle, demeure une activité saisonnière. Travaillant en petits groupes, éloignés les uns des autres, sans possibilité physique de revendication collective, les travailleurs forestiers restent très longtemps à l'écart du monde syndical et c'est finalement de l'initiative de l'Union catholique des cultivateurs que naît dans les années 1930 une organisation qui porte enfin leurs doléances à l'attention de l'opinion publique et des gouvernements.

De même, le profil de la main-d'œuvre forestière mauri-

cienne en 1861 débouche sur la connaissance de cette dualité du travailleur forestier en montrant dans quelle mesure l'exploitation de la forêt en Mauricie mobilise le monde rural. Il invite par conséquent à questionner le développement de l'agriculture régionale sous l'angle des rapports qu'elle entretient avec la forêt.

Plusieurs études ont déjà tenté de poser les jalons d'une telle démarche au Québec (1), même si certaines n'ont retenu que l'un ou l'autre aspect de la question, tel celui-ci pour qui le problème de la forêt est perçu davantage comme un conflit entre colons et entrepreneurs pour l'appropriation du sol ou de la matière ligneuse (2) ou celui-là pour qui il s'agit plus de morale que d'économie. C'est le cas de certains chantres de l'agriculture au début du 20e siècle qui donnent des conférences dans les paroisses de la région (3) ou qui signent des articles dans le Bien Public, porte-parole de l'évêché trifluvien (4).

Peu de contemporains ont vu dans ce qu'on a appelé plus récemment le "système agro-forestier", le début d'un processus de sous-développement de l'agriculture québécoise dans les zones

-
- (1) Pour un aperçu des différentes interprétations sur le rapport agriculture-forêt, on peut lire Guy Gaudreau, "Le rapport agriculture-forêt au Québec: note historiographique", dans RHAF, Vol. 33, juin 1979, pp. 67-78.
- (2) C'est dans cette perspective que A.R.M. Lower traite de la question dans "Settlement and the Forest Frontier in Eastern Canada", dans Canadian Frontiers of Settlement, New-York, Kraus Reprint Co., 1974, pp. 1-166.
- (3) Le Bien Public, 4 mars 1910.
- (4) Le Bien Public, 11 novembre 1910.

périphériques. C'est la conclusion à laquelle en arrive Normand Séguin (5). A partir du cas saguenayen, l'auteur analyse la dynamique du système agro-forestier qui, selon lui, entraîne l'agriculture aux limites de l'oekoumène agricole, sans égard à la qualité et au potentiel du sol, installant le colon dans la dépendance du marché et du travail forestier.

Mais l'économie agro-forestière n'a pas trouvé que des détracteurs. Gérard Bouchard qui s'est lui aussi penché sur le cas saguenayen considère que l'activité forestière a favorisé le développement de l'agriculture. Dans un contexte d'abondance de main-d'oeuvre et à cause de la bonne synchronisation des activités de coupe et du travail de la ferme, le revenu tiré de la forêt a contribué "à tirer l'agriculture de l'autosubsistance en l'intégrant davantage" (6). Selon Bouchard, les causes de l'atrophie de l'agriculture saguenayenne résident plutôt dans la faiblesse de l'infrastructure au niveau des transports qui coupe les paysans d'un marché potentiel, ainsi que dans l'absence d'un tissu urbain pouvant absorber production et excédent de main-d'oeuvre. L'importance de ces facteurs ne peut être mise en doute, mais il faudrait prendre en compte le fait que la mise en place d'une infrastructure sur un territoire donné n'est pas sans rapport avec le mode de mise en valeur prévalant sur ce même territoire. Le cas mauricien l'illustre amplement:

(5) Normand Séguin, La conquête du sol au 19e siècle, Montréal, Boréal Express, 1977, 295 pages.

(6) Gérard Bouchard, "Introduction à l'étude de la société saguenayenne au 19e siècle, dans RHAF, Vol. 31, no 1, juin 1977, p. 15.

sans réseau routier ni ferroviaire, l'exploitation forestière a pu croître et s'y développer pendant plus d'un quart de siècle. S'agissant de l'absence d'un tissu urbain, les mêmes arguments peuvent être invoqués. Le type d'exploitation pratiqué au 19e siècle ne nécessite pas ou n'engendre pas forcément un tissu urbain très articulé. Au contraire, il prend appui pour l'essentiel sur le monde rural en y puisant sa main-d'œuvre, les produits nécessaires à la tenue des chantiers, etc.

Quoique dans le cas de la Mauricie on ne puisse parler d'une économie agro-forestière à l'état pur, il est certain que l'exploitation forestière, principal moteur de l'économie régionale, lui imprime son rythme, marque la cadence des salaires et, en définitive, règle le marché du travail et de la main-d'œuvre. D'autres secteurs importants de l'économie, notamment l'industrie sidérurgique, procèdent du même "pattern". Implantées en milieu rural, les Forges Radnor et les Forges Saint-Tite, par exemple, utilisent aussi sa main-d'œuvre, en particulier pour l'extraction du bois de carbonisation et du minerai. Elles ne constituent donc pas une alternative réelle pour les travailleurs, d'autant moins que dans ces deux cas, il s'agit du même employeur, George Benson Hall, à la fois entrepreneur forestier et co-propriétaire de ces établissements.

L'étude de Raoul Blanchard sur la Mauricie (7) diagnostique l'anémie de l'agriculture mauricienne et la met en bonne

(7) Raoul Blanchard, La Mauricie...

partie sur le compte de l'exploitation forestière. L'article plus récent de Normand Séguin (8) révèle pour sa part les fai-blesses de l'agriculture dans les comtés de Saint-Maurice et de Champlain par rapport au comté de Nicolet et à l'ensemble québécois. D'autres recherches se chargeront peut-être de cerner comment, sur une longue période, l'activité forestière modèle le développement (ou le sous-développement) de l'agriculture sur le front pionnier. Les limites de ce mémoire n'autorisaient pas de telles ambitions, non plus qu'elles n'ont permis d'aller plus loin en ce qui a trait à l'agriculture des paysans-bûcherons à Saint-Stanislas. Au terme de notre travail, nous laissons donc la porte ouverte sur une telle étude qui aurait certainement le mérite, en s'en tenant à un cas concret, de montrer comment, dans une vie d'homme, se traduit le mariage de l'agriculture et du travail forestier.

(8) Normand Séguin, "L'agriculture de la Mauricie et du Québec", dans RHAF, Vol. 35, no 4, 1982, pp. 537-562.

APPENDICE A

Rapports d'arpentage des fermes d'entrepreneurs

- 1) Ferme de George Benson Hall: "Ferme au confluent de la Croche et du Saint-Maurice connue depuis 1854 sous le nom de Hall Croche Farm, étant les lots numéros 1 à 18 du 1er rang du canton Mailhiot" (1).
- 2) Ferme de J.K. Ward (de Ward et Studdart, "le moulin des Américains"): "Ferme appartenant à J.K. Ward, côté Ouest de la rivière Saint-Maurice, près de la Tuque, d'une superficie de 92 acres" (2).
- 3) Fermes de George Baptist: "J'ai mesuré et chaîné la ferme de la Rivière-aux-Rats qui contient 754 acres de terre en superficie, laquelle terre est située partie sur la rivière Saint-Maurice, partie au Nord-Est et Sud-Ouest de la dite Rivière-aux-Rats, telle qu'on la voit figurée aux plans de mes opérations d'arpentage. Les lignes Nord-Est et Sud-Ouest de la dite ferme de la dite Rivière-aux-Rats, figurées aux dits plans, passent tantôt au pied de hautes côtes de sable, tantôt au pied de hautes montagnes rocheuses et quelques fois sur le versant des dites côtes et montagnes".
"J'ai mesuré et chaîné la ferme de Sasamaspine qui contient 70 acres de terre en superficie, laquelle est située sur la rive Nord-Ouest de la rivière Saint-Maurice à environ 3 milles au Sud-Ouest de la dite Rivière-aux-Rats. Les fermes susdites m'ont été montrées par David Black, agent de George Baptist et Cie." (3)

(1) ANQTR, CA25, Greffe de Edward J. Harkin, arpenteur, 14 décembre 1878, "Rapport sur la ferme située au confluent des rivières Croche et Saint-Maurice."

(2) ANQTR, CA3, Greffe de Louis C.A. Arcand, arpenteur, 22 août 1866, "Procès verbal d'une ferme près de la Tuque."

(3) ANQTR, CA14, Greffe de Hilarion Legendre, arpenteur, 27 septembre 1854, "Rapport de H. Legendre à Olivier Wells, Surveyor of Crown Timber."

N.B. On ne trouve pas ici une liste complète des fermes non plus que tous les rapports les concernant. Par exemple, on sait que George Benson Hall possède probablement une ferme le long de la rivière Mattawin, mais nous n'avons pu mettre la main sur les titres de propriété ou sur un rapport d'arpentage la décrivant.

APPENDICE B

Les concessionnaires forestiers en Mauricie
en 1871-1872 (1)

<u>Noms</u>	<u>Superficie en milles carrés</u>	<u>Pourcentage du total</u>
Hall, George Benson	2 055	22 %
Baptist, George & Son	1 891	20,3%
Williamsport & Canada Co.	1 027	11 %
Stoddard, William	811	8,7%
Bennett, Benson & Co.	774	8,3%
Hunterstown Lumber Co.	453	4,8%
Ritchie & Cull	442	4,7%
Atkinson, Henry	433	4,6%
Price Brothers & Co.	398	4,3%
Broster, John (succession)	290	3,1%
Quiggan, Geo. Ed. & Graves	204	2,2%
Dubuc, C.A.	200	2,1%
Grandbois, P.H.	118	1,3%
Sharples, J. Sons & Co.	95	1 %
Ward, Joseph K.	90	1 %
Méthot, Joseph O.	54	,6%
<u>TOTAL</u>		<u>100%</u>
	<u>9 335</u>	

(1) Les données de ce tableau sont tirées de René Hardy, Normand Séguin et autres, L'exploitation forestière en Mauricie, dossier statistique: 1850-1930, Publication du Groupe de recherche sur la Mauricie, U.Q.T.R., Cahier no 4, décembre 1980, pp. 46 à 54.

APPENDICE C

Règlement municipal de 1856 (1)

CHAPITRE IX

Concernant les apprentis et serviteurs

ARTICLE I.- Un ou plusieurs Juges de Paix entendront et jugeront à une Session Hebdomadaire ou Spéciale de la Paix toutes plaintes touchant les différends et les disputes qui surviendront entre les maîtres ou maîtresses et leurs apprentis, domestiques, engagés ou compagnons, lorsque la plainte aura lieu dans la Ville des Trois-Rivières, et il sera procédé par une sommation adressée à la partie contre laquelle il y aura plainte, à moins qu'il ne paraisse par le serment de la partie plaignante, que son apprenti, domestique, serviteur, engagé ou compagnon a dessein de sortir du district, ou s'est caché, auquel cas il sera émané un ordre pour arrêter et amener devant un Juge de Paix quelconque comme susdit, la personne contre laquelle il y aura plainte.

ARTICLE II.- Toutes personnes dans la Ville des Trois-Rivières légalement engagées comme apprentis ou comme serviteurs par conventions duement faites et exécutées devant témoins ou par acte devant un Notaire Public, pourront être forcées de remplir les conditions de l'engagement, dans tous les cas où les maîtres ou maîtresses respectivement auront rempli ou exécuté les conditions ou conventions auxqu'elles ils seront obligés envers leurs apprentis respectifs ou serviteurs engagés.

(1) Tiré de Municipal by-laws of the town of Three Rivers, 1856. Règlements municipaux de la ville des Trois-Rivières, 1856. Trois-Rivières, Imp. de l'Ere Nouvelle, 1856, 99 p.

ARTICLE III.- Tout apprenti de quelque métier ou art mécanique, tout serviteur engagé par convention, qui laissera son service ou son devoir, ou qui de jour ou de nuit s'absentera à plusieurs reprises sans permission du dit service ou du lieu où résideront les personnes qui l'emploient, ou qui refusera ou négligera à plusieurs reprises d'y remplir ses justes devoirs ou d'obéir aux ordres légitimes qui lui seront données par son maître ou sa maîtresse [excepté les ordres auxquels son engagement ne l'obligeront point d'obéir,] ou qui se rendra coupable d'aucune autre faute ou mauvais déportement, dans le service de son maître ou maîtresse, pourra être et sera sur la plainte et la preuve qui en auront été duement faites devant le ou les dits Juges condamné à une amende qui ne sera pas au dessous de cinq chelins ni au dessus de cinq livres monnaie courant de cette province, et faute de payer telle amende à être envoyé incontinent à la prison commune du district jusqu'au paiement d'icelle et des frais raisonnables de poursuite qui seront fixés par le ou les dits Juges. Pourvu toujours que le tems pour lequel telle personne aura été emprisonnée n'excédera pas dans aucun cas l'espace d'un mois. Bien entendu aussi que le ou les dits Juges pourront après l'expiration du terme de l'emprisonnement ou le paiement de l'amende décharger tel apprenti ou domestique de son apprentissage ou de son service, si le maître ou la maîtresse le demande et que le ou les dits Juges aient de bonnes et suffisantes raisons de le faire.

ARTICLE IV.- Dans le cas où une personne duement engagée comme apprenti, et pour lequel il aura été payé en considération de son apprentissage un prix au dessus de trente livres monnaie courant de cette province, les parties en cas de plainte seront laissées respectivement à leur action civile en dommage pour toute infraction des conventions ou pour y porter remède par le cours ordinaire des lois.

ARTICLE V.- Tout domestique, serviteur, compagnon ou journalier, engagé au mois ou pour plus ou moins de tems, ou à la pièce par un marché de bouche ou par un écrit devant un ou plusieurs témoins, qui désertera le service ou l'ouvrage auquel il sera obligé, ou s'en absentera à divers fois sans permission de jour ou de nuit, ou qui négligera ou refusera à diverses fois de remplir ses devoirs légitimes ou quittera l'ouvrage entrepris avant qu'il soit exécuté conformément au marché, ou refusera ou négligera à diverses fois d'obéir aux justes ordres de son maître ou maîtresse ou de la personne qui l'employera, ou qui sera coupable de quelqu'autre faute ou mauvais déportement dans le service de son maître ou de sa maîtresse ou de la personne qui l'emploira, sur la plainte et la preuve qui en seront faites devant le ou les Juges susdits, encourra les mêmes peines et amendes à tous égard que celles qui sont portées à l'article troisième et aux clauses y contenues concernant les apprentis de tout métier et art mécanique quelconque.

ARTICLE VI.- Si aucun Apprenti, d'un métier ou art mécanique, ou aucun serviteur engagé par contrat ou convention [excepté ceux qui sont mentionnés en l'article quatrième] ou aucun domestique, serviteur, compagnon ou journalier engagé au mois ou pour plus ou moins de tems ou à la pièce, par marché par écrit ou de bouche devant un ou plusieurs témoins, a de justes raisons de plainte contre son maître ou sa maîtresse ou la personne qui l'emploiera, pour traitement cruel ou trop sévère ou pour refus de lui fournir les vêtemens nécessaires [s'il a droit de les exiger par le marché] ou pour quelqu'autre mauvais traitement qu'il en aurait reçu, ou pour avoir désobéi à l'ordre donné par un Magistrat ou plus, touchant la conduite que doivent tenir les personnes qui l'employent tel que susdit, et qu'il produise sa plainte devant un ou des Magistrats, en leurs Sessions Hebdomadaires ou Spéciales, sous quatorze jours après que la cause et le sujet de la plainte faite auront été donnés, les dits maîtres ou maîtresses ou autres personnes susdites seront assignés devant le ou les Juges de Paix dans les Sessions Hebdomadaires ou Spéciales, à tel jour qui sera fixé, et s'il est prouvé à la satisfaction du ou des dits Juges que la plainte est bien fondée, ils pourront condamner les maîtres, maîtresses ou autres personnes susdites, à une amende qui n'excèdera pas cinq livres courant, et décharger de plus, s'ils le jugent à propos, tel apprenti ou autre personne désignée ci-dessus dans cet article, de son apprentissage ou de son service, et si quelque apprenti ou serviteur engagé par un acte ou convention, a droit par les conditions y portées, d'être pourvu de vêtemens aux dépens de son maître ou de sa maîtresse, le ou les dits Juges ordonneront de livrer à l'apprenti ou serviteur déchargé les vêtemens qui devraient alors lui avoir été fournis, ou telle partie d'iceux que le ou les dits Juges trouveront raisonnable et suffisante, et quand il n'aura pas été livré assez de vêtemens, ils pourront ordonner qu'il en soit fourni un surcroit, et si aucun maître ou maîtresses refusent ou négligent de se conformer à cet ordre, le ou les dits Juges de Paix pourront infliger contre eux pour tel refus ou négligence, une amende qui n'excèdera pas cinq livres courant, laquelle sera employée à acheter des vêtemens et autres objets autorisés par la loi.

ARTICLE VII.- Tout domestique, serviteur, compagnon ou journalier engagé pour un tems fixé, par mois ou pour un plus long espace de tems et non pas à la pièce, qui aura dessein de laisser le service auquel il serait pour lors engagé, donnera ou fera donner avis avant l'expiration du tems de son service, au moins huit jours par chaque mois pour lequel il aurait été originairement engagé, qu'il est dans cette intention, pourvu que dans aucun cas cet avis ne puisse être exigé plus d'un mois d'avance, et si aucune des dites personnes quitte le service sans donner cet avis, quoique le tems en soit expiré, elle sera regardée comme ayant abandonné le dit service et punie en conséquence, et tout maître ou maîtresse ou bourgeois donnera pareil avis à ses serviteurs, compagnons ou journaliers de l'intention où il sera de ne plus les garder et employer après que le tems de leur service sera expiré.

Pourvu toujours que cet avis quoique duement donné n'exemptera ni l'une ni l'autre des parties de remplir légitimement les conditions, auxquelles elles seront obligées respectivement, et que tout domestique, serviteur, compagnon ou journalier engagé pour un tems, puisse être déchargé par son maître ou sa maîtresse ou son bourgeois, à l'expiration du tems de son engagement sans avis en payant en entier les gages qu'il aurait reçu pour tout le tems pour lequel il aura été engagé; ou si le temps était expiré, la personne ainsi déchargée sans avis pourra exiger les gages pour tout le tems depuis lequel elle était obligé d'avoir donné avis comme susdit, lesquels gages seront payés par tel maître, maîtresse ou bourgeois sur l'ordre d'un magistrat ou plus.

ARTICLE VIII.- Tout domestique, serviteur, compagnon ou journalier engagé comme susdit, au mois ou pour un plus long espace de tems, ou à la pièce, qui laissera ou quittera le service ou l'ouvrage pour lequel il aura été engagé, avant le tems convenu pourra à la discrétion du ou des Juges qui examineront la plainte, si les circonstances le font trouver juste, être condamné à perdre, au profit de son maître ou maîtresse, telle partie de ses gages qui pourrait lui être due, et qu'ils trouveront convenable, pourvu qu'elle n'excède pas le quart de ses dits gages.

ARTICLE IX.- Quiconque retirera ou cacherà à dessein, aucun apprenti ou serviteur engagé par acte ou convention qui aura abandonné le service de son maître ou maîtresse sur la preuve qui en sera faite, encourra une amende qui ne sera pas au-dessus de cinq livres, cours de cette Province.

ARTICLE X.- Nul maître ou maîtresse ne pourra emmener ou transporter hors du District des Trois-Rivières son apprenti ou serviteur engagé par acte ou convention (s'il n'est autorisé par une condition expresse) contre la volonté du dit apprenti ou serviteur ou de ses parents, ou de son tuteur, si c'est un mineur, excepté ceux qui sont engagés pour le service de mer, sous une pénalité de cinq livres courant.

ARTICLE XI.- Et dans aucune plainte portée devant aucun des dits Juges de Paix, pour contravention contre aucuns des présents règlements, et quand aucune personne aura été convaincue, et, en conséquence, condamnée à payer une amende ou des amendes, il sera loisible à aucun des dits Juges de Paix de commettre telle personne à la prison commune de ce District pour aucun temps n'excédant pas un mois.

Pourvu toujours que quand aucune personne qui aura été sur conviction, condamnée à payer une amende ou à être confinée dans la prison commune de ce District, paraîtra repentante et désirera retourner à son devoir ou service [et qu'il y aura lieu

de croire que ce désire est sincère] et que son maître ou sa maîtresse ou bourgeois sera consentant de la recevoir, il sera alors loisible à aucun des dits Juges de Paix de permettre à telle personne de retourner à son devoir et de la décharger de son emprisonnement.

[Signé] J.-B. LAJOIE, Maire,
G.-I. BARTHE, Secrétaire-Trésorier.

APPENDICE D

Questionnaire d'enquête orale destiné aux travailleurs forestiers (1)

A. Identification

- a) Nom et prénom.
- b) Date et lieu de naissance.
- c) Métier principal (celui qu'il occupait à l'époque où il fréquentait les chantiers; celui qu'il a occupé pendant la plus grande partie de sa vie active).
- d) Lieu(x) de résidence (notamment à l'époque où il fréquentait les chantiers).
- e) Nombre d'années de scolarité.

B. Histoire professionnelle

- a) Emplacement (précisions topographiques, rivières, etc.).
- b) Employeurs.
- c) Importance du chantier (nombre d'hommes et d'animaux, 1 ou plusieurs foreman).
- d) Date où le sujet y est allé.
- e) Salaire et mode de rémunération
 - . Au jour? Au mois? A la pièce?
 - . Est-ce que tout le monde avait le même salaire?
 - . Moment où le salaire est payé? (fin de la saison, fin du mois)
 - . Recevait-il une ou des avances sur son salaire?

(1) Préparé par Claire-Andrée Fortin d'après le questionnaire de Gérard Bouchard, de l'Université du Québec à Chicoutimi.

- . L'employeur lui faisait-il crédit pour des marchandises?
- . S'il montait avec ses fils ou son père, qui touchait le salaire?
Comment se faisait la rémunération?
- . Y avait-il des amendes pour inconduite ou absentéisme?
- . Devait-il fournir ses outils? Devait-il les acheter de l'employeur?
- . Quel équipement nécessitait la montée au chantier? (nourriture, couvertures, etc.) Les hommes montaient-ils avec des chevaux? Si oui à quelles conditions?
- . Charges pour le médecin? Pension? Infractions pour undersize?

C. Conditions de travail

- a) Descriptions de la tâche.
 - 1. Horaires de la journée et de la semaine (heure du lever, du coucher, travail le dimanche, etc.).
 - 2. Était-il affecté à une tâche spécifique charroyage, abattage ou autres) ou accomplissait-il diverses tâches au gré des besoins?
 - 3. Activité de travail: description précise, détails techniques (ex.: virée, coupe, chiennage), le "bunching".
 - 4. Outils; techniques, instruments de transport. Mécanisation? Année?
 - 5. Rendements; production journalière, hebdomadaire? Était-ce du 4 pieds? Du 12 pieds? Du 16 pieds? Arbre malade?
 - 6. Congés; Noël, Jour de l'An, etc.
 - 7. Durée du chantier ou de la drave. De quel mois à quel mois?
 - 8. Duretés, fatigue, froid, surmenage.
- b) Relations de travail
 - 1. Rapports avec les "boss", contre-maîtres, jobbers, compagnies: nature, fréquence, autoritarisme? Conflits? Protestations? Grèves?
 - 2. Était-il défendu de s'absenter du camp?
 - . La désertion du chantier; en a-t-il eu connaissance? Était-ce puni par la loi?
 - 3. Rapports avec les autres travailleurs; coopération? Emulation? Conflits?

D. Organisation du travail

- a) Recrutement
 - 1. Par un petit ou un gros "jobber"?
 - 2. Par un parent, un ami, un bureau, autrement?

3. Etais-il toujours engagé pour le même employeur?
 4. Difficultés d'embauche: rareté, abondance de la main-d'oeuvre?
 5. Signait-il un contrat? Entente verbale?
 6. S'il recevait une avance ou contractait des dettes, comment ces transactions se faisaient-elles? Qui faisait les comptes?
 7. Comment se rendait-il au camp? (train, cheval, à pied).
 - Qui payait le voyage et la pension si nécessaire
 - Décrire la pension
 - Montait-il en groupe?
 - Y avait-il une limite dans la quantité de bagages par chemin de fer? Si oui, qui l'imposait? La compagnie de chemin de fer? Son employeur?
- b) Direction, responsabilité du camp.
1. Autorité au camp?
 2. Sanctions?
 3. Le foreman est-il un étranger?
 4. Les rapports de parenté entre foremen et hommes?
" " " petit jobber et hommes?
 5. Autres détails au sujet du foreman.
- c) Main-d'oeuvre
1. Le personnel change-t-il durant la saison?
 2. Y-a-t-il des congédiements?
 3. De nouveaux venus?
- d) Inspections, contrôles du gouvernement
1. Visite d'inspection au camp?
 2. Ont-ils un interlocuteur pour adresser leurs plaintes?
- e) Les jobbers
1. Noms de jobbers qu'il a connus
 2. Leur rôle? Indépendants? Employés de la compagnie?
 3. Le jobber est-il présent au camp?
 4. Se substitue-t-il au foreman?
 5. Comment se faisait la distribution des emplacements de coupe entre la compagnie, le gros et le petit jobber?
 - sur la base de relations familiales?
 - " " " de voisinage?
 - selon les expériences passées et la réputation du jobber?
 6. Les installations et équipements appartenaient-ils tous au jobber? En partie seulement? A la compagnie ou au gros jobber (ex.: Jean Crête)
 7. De qui relevait l'approvisionnement du chantier du petit jobber (vêtements, nourriture, etc.)? Etais-il obligé d'acheter de la compagnie ou du grand jobber?

E. Vie matérielle

- a) Logement (description minutieuse du camp).
 - 1. Emplacement; où est-il construit de préférence?
 - 2. Utilise-t-on le même camp plusieurs saisons?
 - 3. Mode de construction: bois rond, planche. Plancher? Plafond? Toiture? (hauteur entre plancher et plafond) Fenêtres?
 - 4. Divisions? Dimensions? Dispositions de l'ameublement? (Dessin si possible, photos)
 - 5. Chauffage? Incendies?
 - 6. Eclairage?
 - 7. Un ou plusieurs camps? A quelle distance les uns des autres?
 - 8. Combien d'hommes par camp?
 - 9. Le lit? Le matelas? (description détaillée, dessin si possible)
 - 10. Y a-t-il d'autres bâtiments autour du camp?
 - . écurie séparée ou attenante au camp?
 - . cuisine?
- b) Alimentation
 - 1. Heure des repas? Lieu?
 - 2. Menus? Quantité?
 - 3. L'eau?
 - 4. Qui fait la cuisine?
 - . Y a-t-il des femmes dans les camps?
 - . monte-t-on en famille?
- c) Hygiène et soins médicaux
 - 1. Entretien du camp; par qui? A quelle fréquence?
 - 2. Aération?
 - 3. Installations sanitaires?
 - 4. Vêtements de rechange? Lessive? Vermine? Poux?
 - 5. Toilette personnelle? Dans quelles conditions? A quelle fréquence?
 - 6. Protection, soins, équipement médical
 - . ramaneur?
 - . guérisseur?
 - . visite du médecin?
 - . assurance contre les accidents?
 - . descend-on au village quand on est malade ou blessé?
 - 7. Y avait-il beaucoup de maladies au camp?
 - . les accidents de travail sont-ils fréquents et les soins adéquats?
 - . les décès au chantier? maladie, accident.
 - . inhumation au camp?

F. Aspect social et culturel

- a) Loisirs
 - 1. Jeux, passe-temps, conteurs, lectures, danses?
 - 2. Occupation des soirées, du dimanche?
 - 3. Fréquence des visites à la maison (Noël, accouchements, décès)
- b) Relations sociales
 - 1. Rapports entre les hommes dans le camp?
 - 2. Contacts avec d'autres camps?
 - 3. Visites à des villages voisins?
 - 4. Statut du "cook" (femmes, enfants, chore-boy)?
 - 5. Visiteurs occasionnels (curé, colporteurs, charlatan)?
 - 6. Echanges de lettres et autres moyens de communication?
- c) Festivités
 - 1. Boisson?
 - 2. Mi-carême, carnaval?
 - 3. Autres?
- d) Religion et croyances
 - 1. Prières? Messes? Autres dévotions?
 - 2. Croyances, superstition, miracles, évènements extraordinaires?
 - 3. Tireurs de cartes? au thé?
 - 4. Moralité du camp (moeurs des engagés)?
- e) Retour du chantier
 - 1. Fête? Rentrée immédiate? Achats?
 - 2. Coutume de la couronne attachée au cheval?
 - 3. Le retour se fait-il en groupe?
 - 4. Y a-t-il des arrêts dans une pension? un hôtel?

G. Profil socio-économique du travailleur

- a) Age à l'époque où il a commencé à travailler au chantier?
- b) Marié? Des enfants? Célibataire?
- c) Origine: Urbaine? Rurale?
- d) Indépendance? Vivait dans sa propre maison ou avec son père?
- e) Seul au chantier ou avec sa femme et ses enfants? Avec ses frères ou son père?
- f) Pourquoi allait-il au chantier? (Attraction vers la forêt - revenu indispensable - choix ou obligation - aurait-il pu faire autre chose?)
- g) Comment était-ce vu d'aller au chantier? (curé, voisins, famille)

H. Rapport agriculture-forêt

a) Soins de la ferme

1. Dimensions, prospérité de la ferme, du troupeau?
 - . combien d'acres en culture?
 - . combien d'animaux?
2. Qui s'occupait des travaux pendant l'hiver?
3. Les travaux de la terre sont-ils compromis par la montée au chantier?

b) Revenus

1. Dépenses au chantier (la "vanne") et au retour?
2. Payait-il une pension au chantier? Combien?
3. Combien ramenait-il par rapport au salaire gagné?
4. Comment utilisait-il l'argent ramené?
5. Remettait-il la somme à son père?
6. Avait-il des dettes liées à l'acquisition de machinerie ou à l'exploitation de la ferme?
7. Le revenu au chantier y était-il affecté?
8. Qu'est-ce qui justifie le choix de l'agriculture comme activité permanente?
Qu'est-ce qui justifie le choix de l'activité en forêt comme activité permanente?
(Dans le cas où le travailleur aurait abandonné l'une des deux)

N.B. Le questionnaire a été administré selon les personnes. Ainsi a-t-on mis plus d'insistance sur certains aspects, tels la sous-traitance, ou le rapport agriculture-forêt avec les interviewés que la question concernait plus particulièrement.

BIBLIOGRAPHIE

I- SOURCES

A. SOURCES MANUSCRITES

ASTR. Archives du Séminaire Saint-Joseph de Trois-Rivières.

- Correspondance Gouin, cote NIG39
- Papiers George Baptist, cote NIB

APOMI. Archives Provinciales des Oblats de Marie-Immaculée, Montréal.

- J.P. Gueguen, "Rapport administratif sur le Saint-Maurice et le pays adjacent", 1871, 3 pages.

ANQTR. Archives Nationales du Québec à Trois-Rivières.

- Greffe du notaire Valère Guillet, cote 2AC-47
- Greffe du notaire Flavien Lottinville, cote 2AC-62
- Greffe du notaire J.-M. Badeaux, cote 2AC-7
- Greffe du notaire A.-J. Lacoursière, cote 2AC-53
- Greffe du notaire P.L. Graig, cote 2AC-20
- Greffe de l'arpenteur E.J. Harkin
- Greffe de l'arpenteur Hilarion Legendre
- Registres d'état civil de la paroisse de Saint-Stanislas, 1810-1880.

B. SOURCES IMPRIMEES

Association de la propagation de la foi, Rapports sur les missions du diocèse de Québec qui sont secourues par l'Association de la propagation de la foi, no 1, janvier 1839 au no 21, mai 1874. Québec, Fréchette et Cie, 1849-55; J.T. Brousseau, 1857-61; Léger Brousseau, 1863-68; P.G. Delisle, 1870-74.

Bas-Canada et Québec, Statuts, 1800-1900.

Canada (prov.), Réponse à une adresse de l'assemblée législative en date du 23 juillet 1850, demandant une copie du rapport ou des rapports sur le relevé de la rivière Saint-Maurice fait conformément à l'adresse de la chambre d'assemblée du 23 juin 1847, dans JALC, 1850, vol. 9, Appendice no 2 (W.W.), non paginé.

Canada (prov.), Rapport du commissaire des terres de la couronne pour l'année 1856, dans JALC, 1857, vol. 15, Appendice 5 (no 25), non paginé.

Canada (prov.), Rapport du comité spécial chargé de s'enquérir de la condition du commerce du bois du Canada au point de vue de la colonisation du pays et de l'action du gouvernement à cet égard, dans JALC, 1863, vol. 21, Appendice (no 8), non paginé.

Canada (prov.), Cadastre abrégé des seigneuries appartenant à la couronne déposé au greffe de Québec, chez le receveur général et au bureau des terres de la couronne, suivant les dispositions des statuts refondus pour le Bas-Canada, chap. 41, section 25-26 et 27 et publié sous l'autorité des commissaires, Québec, Imprimerie George Desbarats, 1863.

Canada (prov.), Recensement nominatif et agricole, 1861, comté de Champlain; comté de Saint-Maurice; comté de Maskinongé.

Canada, Recensement nominatif et agricole, 1871, comté de Champlain nord et sud; comté de Saint-Maurice nord et sud; comté de Maskinongé.

Caron, Napoléon, Deux voyages sur le Saint-Maurice, Trois-Rivières, Librairie du Sacré-Coeur, s.d., 332 pages.

Gérin, Elzéar, "Notes de voyage, le Saint-Maurice", dans Revue Canadienne, vol. IX, 1872, pp. 33-57.

Québec, Enquête concernant les salaires des ouvriers forestiers, Ministère des Terres et Forêts, 1934, 40 pages.

Québec, Enquête concernant les salaires des ouvriers forestiers, entrepreneurs et prix des marchandises, Ministère des Terres et Forêts, 1934, 116 pages.

Québec, Rapport de MM. Maxime et Louis Morin concernant la grève des bûcherons à Rouyn en décembre 1933, Ministère des Terres et Forêts, 1934, 52 pages (Document no 70).

Trois-Rivières, Municipal by-laws of the town of Three Rivers, 1856. Règlements municipaux de la ville de Trois-Rivières, 1856, Trois-Rivières, Imprimerie de l'Ere Nouvelle, 1856, 99 pages.

Trois-Rivières, Charte et règlements de la cité des Trois-Rivières, compilés, révisés et codifiés par ordre du conseil de la cité, par J.M. Désilets, Trois-Rivières, Ed. S. de Carufel, 1888.

C. JOURNAUX

La Concorde (Trois-Rivières), 1879-1884.

Le Constitutionnel (Trois-Rivières), 1868-1884).

Le Courier de Maskinongé, 1878-1885.

L'Ere Nouvelle (Trois-Rivières), 1852-1864.

Le Journal des Trois-Rivières, 1865-1891.

Le Nouveau Trois-Rivières, 1908-1917.

Le Nouvelliste (Trois-Rivières), 1908-1917.

La Paix (Trois-Rivières), 1886-1890

Le Trifluvien, 1888-1908.

D. SOURCES ORALES

FORTIN, Claire-Andrée, Entrevue avec M. Richard Bordeleau, Grandes-Piles, juillet 1980, document inédit.

FORTIN, Claire-Andrée, Entrevue avec M. Odilon Cossette, Lac-à-la-Tortue, juillet 1980, document inédit.

FORTIN, Claire-Andrée, Entrevue avec M. Paul Hardy, Saint-Tite, juillet 1980, document inédit.

FORTIN, Claire-Andrée, Entrevue avec M. Marcel Vaugeois, Grandes-Piles, juillet 1980, document inédit.

HARDY, René, Entrevue avec M. Joseph Saint-Amant, Saint-Tite, 11 août 1977, document inédit.

II- OUVRAGES

A. THEORIES ET METHODES

Amin, Samir, Le développement inégal, Paris, Editions de Minuit, 1974, 365 pages.

Châtillon, Guy, Statistiques en sciences humaines, Trois-Rivières, Editions SMG, 1977, 481

Touraine, Alain, Les sociétés dépendantes, Paris-Gembloux, Editions J. Duculot, 1977, 266 pages.

B. LE CONTEXTE CANADIEN ET QUEBECOIS

Achard, Eugène, Aux quatre coins des routes canadiennes, Montréal, Librairie Générale Canadienne, 1940, 126 pages.

Bélanger, Noël et al., Les travailleurs québécois 1851-1896, Montréal, Presses de l'Université du Québec, 1975, 221 pages. (Coll. "Histoire des travailleurs québécois").

Bernard, Jean-Paul, Les idéologies québécoises au 19e siècle, Montréal, Boréal Express, 1973, 149 pages. (Coll. "Etudes d'histoire du Québec").

Blanchard, Raoul, Le Canada-Français, Montréal, Arthème Fayard, 1960, 316 pages.

Bonville, Jean de, Jean-Baptiste Gagnepetit: les travailleurs montréalais à la fin du 19e siècle, Montréal, Editions de l'Aurore, 1977, 257 pages.

Charbonneau, Hubert, Vie et mort de nos ancêtres, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1975, 267 pages, (Coll. "Démographie canadienne").

Châtillon, Colette, L'histoire de l'agriculture au Québec, Montréal, Editions de l'Etincelle, 1976, 125 pages.

Copp, John T., Classe ouvrière et pauvreté, les conditions de vie des travailleurs montréalais 1897-1929, Montréal, Boréal Express, 1978, 213 pages.

Dechêne, Louise, William Price, 1810-1850, Québec, Université Laval, thèse de maîtrise, 1964.

- Dulong, Gaston, Bergeron, Gaston, Le parler populaire du Québec et de ses régions voisines; Atlas linguistique de l'Est du Canada, Québec, Éditeur officiel, (Coll. Etudes et dossiers, 1980, vol. 5.
- Dupont, Jean-Claude, Contes de bûcherons, Montréal, Musée de l'Homme/Editions Quinze, 1972, 215 pages.
- Durocher, René, Linteau, Paul-André, Le "retard" du Québec et l'infériorité économique des canadiens-français, Montréal, Boréal Express, 1971, 127 pages, (Coll. "Etudes d'histoire du Québec").
- Durocher, René, Linteau, Paul-André, Robert, Jean-Claude, Histoire du Québec contemporain, de la Confédération à la Crise, Montréal, Boréal Express, 1979, 660 pages.
- Eid, Nadia, Le clergé et le pouvoir politique au Québec, une analyse de l'idéologie ultramontaine au milieu du 19e siècle, Montréal, Hurtubise HMH, 1978, 318 pages, (Coll. "Cahiers du Québec").
- Faucher, Albert, Le Québec en Amérique au 19e siècle, Montréal, Fides, 1973, 247 pages.
- Gillis, Sandra J., The Timber Trade in the Ottawa Valley, 1806-54, Parcs Canada, Manuscript report # 153, 1975, 515 pages.
- Hamelin, Jean et Roby, Yves, Histoire économique du Québec-1851-1896, Montréal, Fides, 1971, 436 pages.
- Hamelin, Marcel, Les premières années du parlementarisme québécois, 1867-1878, Québec, Presses de l'Université Laval, 1974, 383 pages.
- Hughes, Everett C., Rencontre de deux mondes, la crise d'industrialisation du Canada-français, Montréal, Boréal Express, 1972, 390 pages.
- Harvey, Fernand, Aspects historiques du mouvement ouvrier au Québec, Montréal, Boréal Express, 1973, 226 pages, (Coll. "Etudes d'histoire du Québec").
- Harvey, Fernand, Révolution industrielle et travailleurs, Montréal, Boréal Express, 1978, 347 pages, (Coll. "Histoire et sociétés").
- Lavoie, Yolande, L'émigration des Canadiens aux Etats-Unis de 1840 à 1930, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1972, 87 pages.
- Létourneau, Firmin, Histoire de l'agriculture (Canada-Français), s.l., 2e édition, 1952, 324 pages.

- Levitt, Kari, La capitulation tranquille: les "multi-nationales" - pouvoir politique parallèle?, Montréal, Editions l'Etincelle, 1972, 220 pages.
- Lower, A.R.M., The North American Assault on the Canadian Forest. A History of the Lumber Trade between Canada and the United States, New-York, Greenwood Press, 1968, 377 pages.
- Lower, A.R.M., "Settlement and the Forest Frontier", in W.A. Mackintosh and W.L.G. Joerg, ed., Canadian Frontiers of Settlement, New-York, Kraus Reprint, 1974, vol. 9, pp. 1-165. (Edition originale, Toronto, MacMilan Co., 1936).
- Minville, Esdras, (dir.), La forêt, Montréal, Fides, 1944, 414 pages, (Coll. "Etudes sur notre milieu").
- Minville, Esdras, (dir.), L'agriculture, Montréal, Fides, 1943, 555 pages, (Coll. "Etudes sur notre milieu").
- Monière, Denis, Le développement des idéologies au Québec, des origines à nos jours, Montréal, Ed. Québec/Amérique, 1977, 381 pages.
- Morissonneau, Christian, La terre promise: le mythe du Nord québécois, Montréal, Hurtubise HMH, 1978, 212 pages, (Coll. "Ethnologie").
- Ouellet, Fernand, Histoire économique et sociale du Québec, 1760-1850, Montréal, Fides, 1966, 639 pages.
- Ryan, William F., The Clergy and Economic Growth in Québec (1896-1914), Québec, Presses de l'Université Laval, 1966, 348 pages.
- Saint-Germain, Maurice, Une économie à libérer, le Québec analysé dans ses structures économiques, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1973, 471 pages.
- Séguin, Normand, La conquête du sol au 19e siècle, Montréal, Boréal Express, 1977, 295 pages.
- Séguin, Normand, Agriculture et colonisation au Québec, Montréal, Boréal Express, 1980, 220 pages.
- Taché, Joseph Charles, Forestiers et voyageurs, Montréal, Fides, 1946, 230 pages.
- Verdon, Michel, Anthropologie de la colonisation au Québec, le dilemme d'un village du Lac Saint-Jean, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1973, 283 pages.
- WYNN, Graeme, Timber Colony, a Historical Geography of Early nineteenth century New-Brunswick, Toronto, University of Toronto Press, 1981, 224 pages.

C. LA MAURICIE

Blanchard, Raoul, La Mauricie, Trois-Rivières, Bien Public, 1950, 154 pages.

Bouchard, Serge, édit., Mémoires d'un simple missionnaire: le père Joseph Etienne Guinard, OMI, 1864-1965, Ministère des Affaires culturelles, 1980, 229 pages.

Boucher, Thomas, Mauricie d'autrefois, Trois-Rivières, Bien Public, 1952, 206 pages.

Brouillet, Benoît, Le développement industriel de la vallée du Saint-Maurice, Trois-Rivières, Bien Public, 1932, 52 pages.

Carrière, Gaston, Un grand missionnaire de la Mauricie, le père Jean-Pierre Gueguen, OMI, Ottawa, 1958, inédit.

Clermont, Norman, Ma femme, ma hache et mon couteau croche, deux siècles d'histoire à Weymontachie, Québec, Ministère des Affaires culturelles, 1977, 144 pages.

Dupin, Pierre (pseud. de Télesphore Giroux), Anciens chantiers du Saint-Maurice, Trois-Rivières, Bien Public, 1935, 131 pages.

Hardy, René, Séguin, Normand et autres, L'exploitation forestière en Mauricie, dossier statistique: 1850-1930, Trois-Rivières, Publication du Groupe de recherche sur la Mauricie, U.Q.T.R., Cahier no 4, 1980, 199 pages.

Hardy, René, Trépanier, Guy et Belleau, Jacques, La Mauricie et les Bois-Francs, inventaire bibliographique 1760-1975, Montréal, Boréal Express, (Coll. Mékinac), 1977, 389 pages.

Lacoursière, Paul, La destinée des Koska, Trois-Rivières, Bien Public, 1978, 94 pages.

Lacoursière, Paul, Répertoire des sépultures, Saint-Stanislas, 1787-1870, 1871-1975, s.l., s.d., 2 tomes ronéotypés.

Lafleur, Normand, La drave en Mauricie, des origines à nos jours; histoire et tradition, Trois-Rivières, Bien Public, 1970, 174 pages.

Lanthier, Pierre et Gamelin, Alain, L'industrialisation de la Mauricie, dossier statistique et chronologique, 1870-1975, Trois-Rivières, Publication du Groupe de recherche sur la Mauricie, U.Q.T.R., Cahier no 6, 1981, 489 pages.

Roy, Jean et autres, Les populations municipales et paroissiales de la Mauricie, dossier statistique: 1850-1971, Trois-Rivières, Publication du Groupe de recherche sur la Mauricie, U.Q.T.R., Cahier no 3, 1980, 236 pages.

Saint-Amand, Roland, La géographie historique et l'exploitation forestière du bassin de la Batiscan, Université Laval, L. ès L., 1966.

Séguin, Normand, Hardy, René et autres, L'agriculture en Mauricie, dossier statistique: 1850-1950, Publication du Groupe de recherche sur la Mauricie, U.Q.T.R., Cahier no 2, 1979, 175 pages.

Tessier, Albert, Jean Crête et la Mauricie, Trois-Rivières, Bien Public, (Coll. "L'histoire régionale"), # 20, 1956, 128 pages.

Trépanier-Massicotte, Janine, Saint-Stanislas, comté de Champlain, répertoire historique, vol. I, Trois-Rivières, Bien Public, 1977, 66 pages.

Trépanier-Massicotte, Janine, Chez-nous en Nouvelle-France, 1608-1787, Trois-Rivières, Bien Public, 1978, 149 pages.

Uren, Philipp Ernest, The Historical Geography of the St. Maurice Valley with special reference to urban occupancy, Université McGill, Thèse M.A., 1949, 133 pages.

III- PERIODIQUES

A. THEORIES ET METHODES

Bouchard, Gérard, "L'histoire de la population et l'étude de la mobilité sociale au Saguenay, XIXe et XXe siècles", dans Recherches sociographiques, Vol. 16-17, 1975-76, pp. 353-372.

Bouchard, Gérard, "Introduction à l'étude de la société saguenayenne au 19e siècle", dans RHAF, Vol. 31, no 1, juin 1977, pp. 3-27.

Gaudreau, Guy, "Le rapport agriculture-forêt au Québec: note historiographique", dans RHAF, Vol. 33, # 1, juin 1979, pp. 67-78.

McInnis, R.M., "Some Pittfalls in the 1851-52 census of agriculture of Lower Canada", dans Histoire sociale/Social History, XIV, 27, 1981, pp. 219-231.

Pouyez, Christian, Roy, Raymond et Bouchard, Gérard, "La mobilité géographique en milieu rural: le Saguenay, 1852-1861", dans Histoire sociale/Social History, XIV, 27, 1981, pp. 123-155.

Roy, Raymond, Pouyez, Christian et Martin, François, "Le jumelage des données nominatives dans les recensements: problèmes et méthode", dans Histoire sociale/Social History, XIII, 25, 1980, pp. 173-193.

B. LE CONTEXTE CANADIEN ET QUEBECOIS

Curtis, Chris, "Shanty Life in the Kawarthas, Ontario, 1850-55", dans Bulletin d'histoire de la culture matérielle, Ottawa, Musée de l'Homme, automne 1981, pp. 39-49.

Dechêne, Louise, "Les entreprises de William Price, 1810-1850", dans Histoire Sociale, no 1, avril 1968, pp. 16-52.

Fredette, Charles Auguste, "Camps d'autrefois vs camps d'aujourd'hui", dans B.A.G.Q., # 5, mai 1964, pp. 89-91.

Lacoursière, Luc, "Le folklore forestier", dans La forêt québécoise, XIII, 5, 1948, pp. 334-336.

Legendre, Camille, "Les débuts de la rémunération à la pièce dans l'industrie forestière", dans Recherches sociographiques, XX, 3, 1979, pp. 301-33.

Legendre, Camille, "Le développement et les organisations: le destin des contracteurs forestiers", dans Revue canadienne de sociologie et d'anthropologie, XVII, 3, 1980, pp. 246-262.

Minville, Esdras, "Le problème de la forêt", dans Actualité économique, Vol. XIX, pp. 60-82.

Porter, Edgar, "L'exploitation forestière", dans Actualité économique, août-septembre 1943, pp. 387-403.

Séguin, Normand, "L'économie agro-forestière: genèse du développement au Saguenay au 19e siècle", dans RHAF, Vol. 29, # 4, 1976, pp. 559-565.

Tremblay, Robert, "Un aspect de la consolidation du pouvoir d'Etat de la bourgeoisie coloniale: la législation "anti-ouvrière" dans le Bas-Canada, 1800-1850", dans Labour/Le Travailleur, 8/9, (automne/spring 1981/82), pp. 243-252.

C. LA MAURICIE

Dupin, Pierre (pseud. de Télesphore Giroux), "Scènes de la vie de chantier dans le Haut Saint-Maurice vers 1890", dans Le Mauricien, mars 1939, pp. 18-19.

Gauthier, Benoît, "La sous-traitance dans l'exploitation forestière en Mauricie (1850-1875)", dans Bulletin d'histoire de la culture matérielle, # 13, Ottawa, Musée de l'Homme, automne 1981, pp. 59-67.

Lafleur, Normand, "Forestiers mauriciens du 19e siècle", dans Le Mauricien médical, Vol. VII, # 2, pp. 53-59.

Larose, Michel, "Les contrats d'engagement des travailleurs forestiers de la Mauricie", dans Bulletin d'histoire de la culture matérielle, # 13, Ottawa, Musée de l'Homme, automne 1981, pp. 69-73.

Mac D. Little, Duncan, "En filmant les chantiers", dans Le Mauricien, décembre 1938, pp. 12-13.

Séguin, Normand, Hardy, René, "Forêt et société en Mauricie 1850-1930", dans Bulletin d'histoire de la culture matérielle, # 13, Ottawa, Musée de l'Homme, automne 1981, pp. 51-57.

Séguin, Normand, "L'agriculture de la Mauricie et du Québec, 1850-1950", dans RHAF, Vol. 35, # 4, 1982, pp. 537-562.